



DYNAMIQUE...



NOUVEAU

1 page JEUX
dans votre bulletin

Voir page 45

Mairie de Cambes en Plaine

Place Jeanne Albertine

14610 CAMBES EN PLAINE

Tél. 02 31 53 12 34

Fax : 02 31 94 48 84

Mail : commune.cambes@wanadoo.fr

Site : www.cambesenplaine.com

Heures d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 9H à 13H

Pour les urgences,

veuillez contacter le 02.31.53.12.34

ou le courriel : commune.cambes@wanadoo.fr

Permanence des Adjoints et du Maire

Contactez le 02.31.53.12.34
pour prendre rendez-vous.



La Poste

Place de l'Amitié
14610 CAMBES EN PLAINE
Tél. 02 31 44 53 42

Ouvert du lundi au vendredi :
de 9h à 12h et de 13h30 à 16h
et le samedi de 9h à 12h

Fermeture le mercredi après-midi

Levée de courrier
du lundi au vendredi à 14h45
et le samedi à 11h30

Direction de la publication :

Mickaël BERTRAND (Maire)

Comité de rédaction :

Joël SUZANNE - Daniel DIGUET -

Didier CHARRON

Nathalie LAVOLO - Virginie PASQUINELLI

Françoise FLÈCHE

Tirage : 900 exemplaires

Réalisation - Impression :

Imprimerie **Nii** - 02 31 70 88 10

39408 - 01/2016



Etat Civil

NAISSANCES

Louise TREMBLOT le 17 juillet 2015

Gabin CETIN MOKKEDEL le 10 août 2015

Calie DELAHAYE le 02 septembre 2015

Martin ROQUE le 13 octobre 2015

Noéline ECOLASSE le 23 octobre 2015

Charline BLAISE le 2 novembre 2015

Josh COSTILLE le 13 décembre 2015

Esteban DELAHAYE le 26 décembre 2015

Lina ROBIN BELLIL le 31 décembre 2015

Sophia HUARD le 11 janvier 2016

Clément DUBOIS le 30 janvier 2016



MARIAGES

John-Ross LANGLAIS et Marie VARIN
le 18 juillet 2015

Renaud LEPETIT et Mathilde AUVRAY
le 19 septembre 2015



DECES

Ilya KOZLOV-PICAT
survenu le 5 septembre 2015

Roger MAIGNAN
survenu le 22 septembre 2015

Eliane DUVAL
survenu le 12 octobre 2015



SOMMAIRE

Commission finances	p. 4
Commission travaux	p. 9
Commission affaires scolaires	p. 16
Administration communale	p. 19
Vie communale	p. 21
Jeux	p. 45
Infos pratiques	p. 46

Edito



Madame, Monsieur, Chers concitoyens,

Après les terribles attentats vécus en 2015, espérons que cette nouvelle année soit placée sous le signe de la paix et de la fraternité principalement en France, mais aussi partout dans le monde. Notre nation a été meurtrie dans sa chair mais elle a aussi montré qu'elle peut être solidaire et forte pour sauvegarder les principes de notre République. L'état d'urgence décrété montre bien à quel point la vigilance et la fermeté doivent demeurer pour ne plus revivre ces tragiques moments.

Plus localement, le paysage de nos collectivités est en voie à de profondes mutations. Des communes nouvelles voient le jour de manière importante dans notre département. Elles sont le fruit de mûres réflexions entre les élus de proximité, fortement motivés par l'idée de garder le niveau actuel de participation financière de l'Etat à travers la dotation globale de fonctionnement. Nous serons peut-être à un moment ou un autre amenés à explorer cette possibilité mais à l'heure actuelle, notre préoccupation concerne plus la transformation de la communauté d'agglomération en communauté urbaine.

Celle-ci doit intervenir en principe au 1er janvier 2017 après que le préfet ait statué sur son futur périmètre. Elle aura des conséquences majeures pour l'avenir de notre commune. En effet, la communauté urbaine aura notamment de plein droit la compétence voirie et gestion des eaux pluviales, sans doute étendue à la gestion de l'entretien des espaces verts. Cela se traduira in facto par un transfert de charges d'une partie du budget communal vers Caen la Mer mais aussi par un transfert de certains agents de notre service technique.

Plusieurs groupes de travail intercommunaux sont mis en place depuis plusieurs mois pour mesurer l'impact de cette

réorganisation territoriale. Je serai particulièrement attentif pour que Caen la mer maintienne des services de proximité de qualité pour notre commune, même s'il faut bien l'admettre, il n'est pas toujours aisé de se faire entendre lorsque l'on est considéré à l'échelle intercommunale comme « une petite commune ». Je reviendrai vers vous prochainement pour détailler plus en détail les modifications apportées puisque celles-ci auront une incidence pour nous tous.

Par ailleurs, nous poursuivrons nos efforts pour l'embellissement de notre commune ainsi que pour l'entretien de nos bâtiments communaux. Cela se traduira notamment par la mise en place d'un programme pluriannuel de différents travaux afférant à la restauration de notre patrimoine bâti mais aussi d'aménagements de voirie. Sur ce dernier point, au préalable, je tiens à préciser que le syndicat d'eau potable et Caen la mer vont lancer, lors du premier semestre, les études de mise aux normes des réseaux d'eaux usées et d'eau potable pour les impasses des frênes et des bois avant d'engager les travaux nécessaires .

Enfin, je souhaiterais vous dire que ce ne sont pas les idées des conseillers municipaux qui manquent pour améliorer votre quotidien et répondre à toutes vos attentes, mais équilibrer le budget devient un exercice de plus en plus périlleux avec la baisse des dotations de l'Etat programmée sur trois années consécutives. Nous avons toujours fait le choix de ne pas augmenter la pression fiscale locale mais cela nécessite de prioriser certains projets et d'en différer d'autres dans le temps. C'est la condition synéquanone pour préserver notre avenir.

Mickaël BERTRAND
Votre Maire

Finances locales

Compte administratif 2015 ou bilan des recettes et des dépenses de l'année N-1

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats de dépenses et des titres de recettes d'une collectivité locale.

Le Conseil Municipal l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Tout le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, sera affecté en totalité au budget de l'année n+1.



FONCTIONNEMENT 2015

Les dépenses de fonctionnement sont principalement composées de dépenses d'entretien de bâtiments communaux et de voirie ainsi que la rémunération des agents.

L'accent a été porté cette année sur le **fleurissement** de la commune. Dépenses que l'on retrouve ainsi bien en fonctionnement pour les fleurs et l'entretien courant et en investissement pour les requalifications d'espaces.



L'entretien des voiries représente également une part importante des dépenses de fonctionnement. Ainsi, les Rues des Alliés, du Colombier, des Prés, du Château, Croix Cantée, Clos Bissois, Blés d'Or, la route de Villons les Buissons, le chemin Royal Ulter Riffles ont fait l'objet de réfection.

Par ailleurs, les bâtiments communaux sont entretenus régulièrement et le coût n'est pas négligeable. Il s'agit notamment de mise aux normes électriques, de remplacements de divers matériels tels que des ballons d'eau chaude, des radiateurs ou encore des extincteurs...

Le budget de fonctionnement est également grevé d'une dépense très lourde pour une commune, les **activités périscolaires**. La commune a fait le choix par convention de laisser la gestion de ces activités à la ligue de l'enseignement. Le coût annuel de 44 217 euros ne représente qu'une partie de la dépense. A cela il faut ajouter le coût de la présence de deux ATSEM sur le temps de

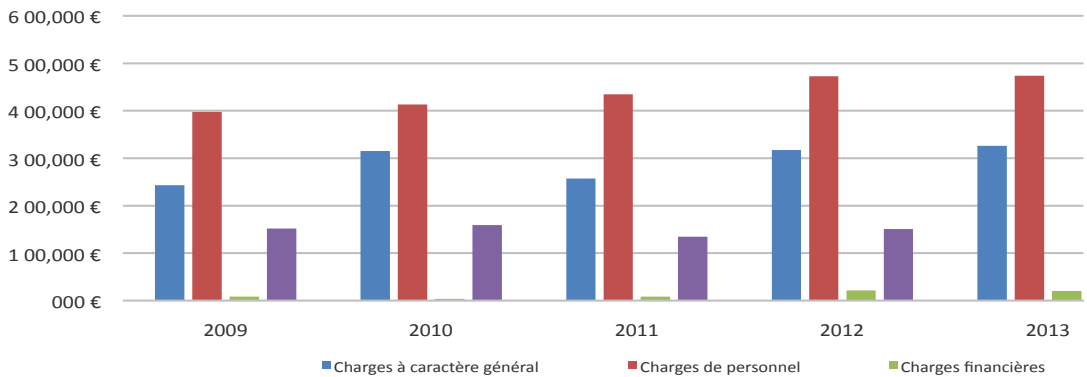


COMMISSION « FINANCES »

Joël SUZANNE, Vice-Président
Françoise FLECHE - Eric GOBERT
Daniel DIGUET - Virginie PASQUINELLI
Chantal HEUZE - Didier CHARRON

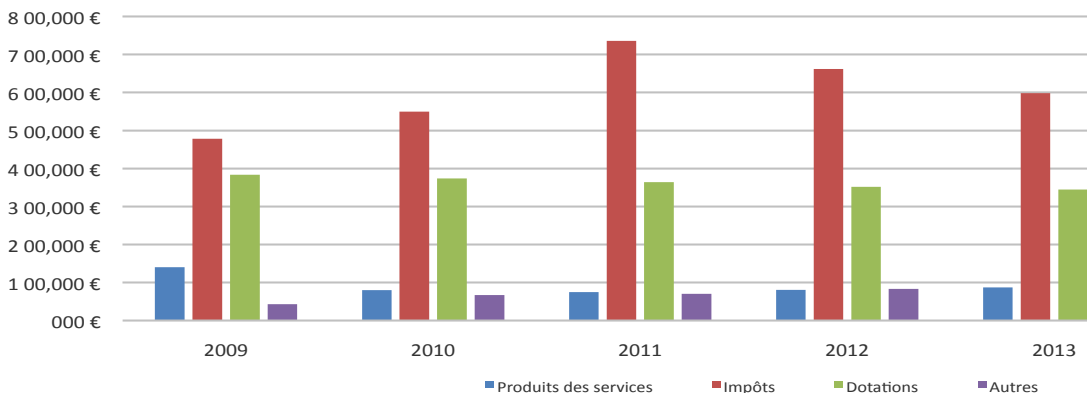
	Charges à caractère général	Charges de personnel	Charges financières	Autres	Total
2009	243 375.13 €	397 741.39 €	8 498.09 €	151 861.72 €	801 476.33 €
2010	315 258.88 €	413 316.63 €	3 752.85 €	158 903.71 €	891 232.07 €
2011	257 285.12 €	434 571.27 €	8 371.65 €	134 707.60 €	834 935.64 €
2012	317 272.90 €	472 896.36 €	21 174.03 €	150 702.50 €	962 045.79 €
2013	326 257.55 €	473 566.87 €	20 326.00 €	136 895.37 €	957 045.79 €
2014	318 076.73 €	477 001.17 €	18 981.16 €	149 312.87 €	963 371.93 €
2015	297 745,08 €	513 507,74 €	17 133,70 €	198 147,27 €	1 026 533,79 €

Dépenses de fonctionnement



	Produits des services	Impôts	Dotations	Autres	Total
2009	140 484.10 €	477 997.85 €	383 811.96 €	43 244.71 €	1 045 538.62 €
2010	79 917.60 €	549 570.13 €	373 898.29 €	66 832.72 €	1 070 218.74 €
2011	74 680.70 €	735 555.43 €	363 940.33 €	70 364.35 €	1 244 540.81 €
2012	80 585.55 €	661 792.11 €	352 108.44 €	83 015.12 €	1 177 501.22 €
2013	87 435.24 €	598 525.68 €	344 552.12 €	137 068.37 €	1 167 581.41 €
2014	95 028,29 €	624 831,74 €	333 572,18 €	81 473,43 €	1 134 905,64 €
2015	105 481,98 €	695 187,37 €	329 959,84 €	64 358,77 €	1 194 987,96 €

Recettes de fonctionnement





Ces dépenses supplémentaires ne sont pas compensées par des recettes en hausse.

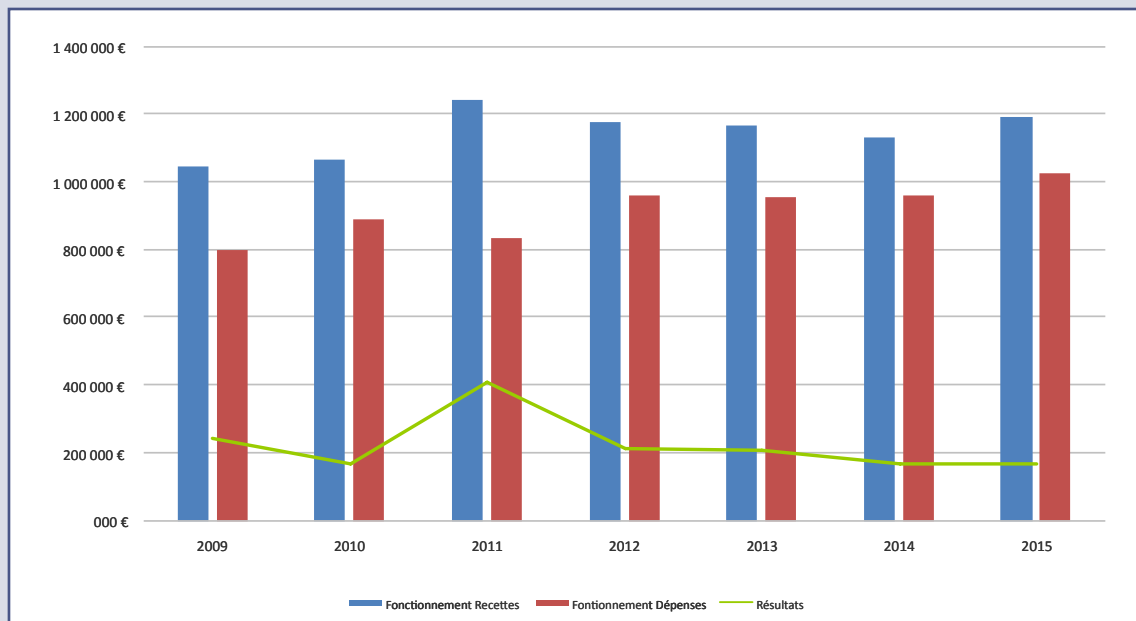
Les recettes de notre commune sont composées principalement des contributions directes et de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Cette dernière a fait l'objet d'une réduction cette année de plus de 17 000 euros. En effet, dans le cadre du plan de redressement des finances publiques, les collectivités territoriales affrontent depuis 2014 une baisse des dotations de l'Etat (DGF). Il est de nouveau prévu une diminution de 40 000 € en 2016 et de 60 000 € en 2017.

Ces nouvelles contraintes financières imposent une réflexion profonde aux collectivités.

>> sieste (représentant le temps périscolaire pour les petites et moyennes sections), le coût d'une personne pour nettoyage des locaux le mercredi après-midi, le prêt du gymnase et de la salle des fêtes en dehors des locaux scolaires afin de pouvoir proposer des activités variées avec les coûts associés de fonctionnement des bâtiments.

SECTION FONCTIONNEMENT - Recettes/Dépenses - 2009 -> 2015

	Fonctionnement Recettes	Fonctionnement Dépenses	Résultats	% Rec/Dép
2009	1 045 538.62 €	801 476.33 €	244 062.29 €	76.66%
2010	1 070 218.74 €	891 232.07 €	178 986.67 €	83.28%
2011	1 244 540.81 €	834 935.64 €	409 605.17 €	67.09%
2012	1 177 501.22 €	962 045.79 €	215 455.43 €	81.70%
2013	1 167 581.41 €	957 045.79 €	210 535.62 €	81.97%
2014	1 134 905.64 €	963 371.93 €	171 533.71 €	84.89%
2015	1 194 987.96 €	1 026 533.79 €	168 454.17 €	85.90%



ZOOM SUR L'INVESTISSEMENT 2015

Requalification de la Rue du Pot d'Etain et des Six Acres		Rappel coût 2014
2031 Frais d'Etude (+ 2033)	1 509,37 €	14 750,32 €
2151 Travaux de voirie	66 470,84 €	242 465,28 €
2111 Acquisition emprise voirie	11 825,55 €	
Total requalification Rue du Pot d'Etain Six Acres	79 805,76 €	257 215,60 €

Travaux d'amélioration des bâtiments communaux	
Projet Economies d'énergies	
2135 Verrière école maternelle	15 150,00 €
2135 Travaux toitures, isolation	63 449,47 €
2181 Travaux isolation Salle des Fêtes	7 587,84 €
Total travaux d'amélioration des bâtiments communaux	86 187,31 €

Outillage et matériel technique	
2158 outillage divers	20 138,20 €
21571 Tracteur et accessoires	52 230,38 €
Total outillage et matériel technique	72 368,58 €

Hôtel de ville	
2181 Panneaux affichage extérieurs et	6 330,00 €
2188 21311 Aménagement intérieur	5 997,58 €
21311 Frais d'acte d'achat de la mai-	5 136,20 €
21311 Aménagement de la place	13 012,56 €
Total hôtel de ville	30 476,34 €

Aménagement espaces verts et fleurissement	
2152 Jeux école	11 692,05 €
2152 Création de massif ou autre	7 200,36 €
2152 Panneaux rues et marquage au	9 433,11 €
Total Aménagement espaces verts et fleurissement de la commune	28 325,52 €

TOTAL INVESTISSEMENT 2015	403 433,83 €
Requalification de la Rue du Pot d'Etain et des Six Acres	79 805,76 €
Travaux d'amélioration des bâtiments communaux	86 187,31 €
Outillage et matériel technique	72 368,58 €
Hôtel de ville	30 476,34 €
Aménagement espaces verts et fleurissement de la commune	28 325,52 €
Matériel informatique	28 411,47 €
Emprunt	54 197,74 €
Opérations d'ordre	11 604,30 €
Divers	12 056,81 €

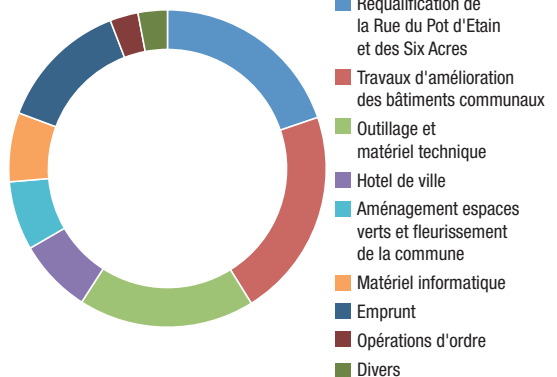
Matériel informatique	
2183 Serveur Mairie, matériel infor-	17 291,02 €
2183 Téléphone, onduleur vidéo pro-	8 560,32 €
2183 Standard téléphonique école	2 560,13 €
Total matériel informatique	28 411,47 €

Emprunt	
16 Emprunt	54 197,74 €

Opérations d'ordre	
041 Ecritures d'ordre	11 604,30 €

		Rappel coût 2014
21311 Construction d'une nouvelle mairie	398 434,84 €	
21311 Kitchenette	2 478,25 €	
2184 Mobilier mairie	21 258,80 €	
20422 Subvention d'équipement épicerie	17 000,00 €	
Total hôtel de ville	439 171,89 €	

Divers	
Divers	12 056,81 €



INVESTISSEMENT 2015

Les dépenses d'investissement sont principalement composées par

- le projet de requalification de la Rue du Pot d'Etain et des Six Acres



- de divers espaces verts et fleuris ainsi que de l'aménagement d'une aire de jeux,

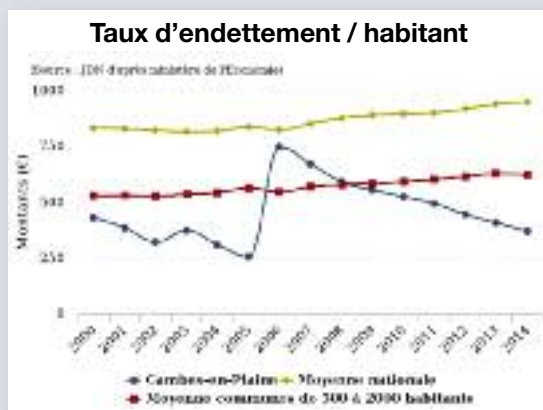


- de l'aménagement de notre nouvelle mairie et des travaux isolations des différents bâtiments communaux



- l'équipement en téléphonie et informatique de la mairie et de l'école
- l'emprunt de la salle omnisports Lilian Thuram

Après 9 ans sans contracter d'emprunt, l'encours de la dette de Cambes en Plaine a été réduit. Les graphes suivants montrent l'évolution depuis 2000.



Le taux d'endettement de la commune est de 371 € / habitant lié à un capital d'emprunt de 54 197 €, ce qui est bien inférieur à la moyenne des communes de notre taille.

Une gestion rigoureuse menée depuis plusieurs exercices budgétaires et la création de nouveaux lotissements ces deux dernières années ont permis d'assurer une bonne santé financière.

Les recettes d'investissement sont principalement composées :

- du fond de compensation pour la tva (retours des investissements réalisés année n-2)
- et de la taxe d'aménagement (taxe liée aux nouveaux lotissements).

Entretien et mise aux normes...

Au cours des six derniers mois, la commission travaux, voiries et espaces verts, a mené à bien plusieurs objectifs tout en étant réactive face à des travaux urgents non prévus.

Réfection des toitures, isolation mairie et poste :

La toiture du bureau de poste et du logement situé au premier étage, propriété de la commune, a dû être rénovée suite à de nombreuses fuites. Nous en avons profité pour refaire l'isolation thermique de la sous-toiture.



La dernière partie de la toiture des bâtiments de l'ancienne mairie, salle des fêtes, salle du Colombier est maintenant terminée.

Equipement, hygiène, confort et sécurité de l'école :

La verrière située au-dessus de la maternelle a été remplacée pour raison d'étanchéité.



Nous avons également changé la centrale téléphonique afin que le réseau Internet profite pleinement de la fibre.

Dans la salle traiteur du restaurant, notre service technique a « faïencé » jusqu'au plafond l'ensemble des murs suite à une préconisation des services de l'hygiène alimentaire.

Dans le cadre de notre programme annuel, les vieux convecteurs électriques d'une classe ont laissé la place à des radiateurs de nouvelle génération plus efficaces et moins « énergivores ».

Par ailleurs, suite au contrôle annuel de conformité des installations électriques des ERP (Etablissements Recevant du Public), nous avons dû procéder à la mise aux normes du disjoncteur devenu obsolète par le remplacement d'un de nouvelle génération.

Mise à la norme :

Des travaux de mise en sécurité électrique ont eu lieu dans d'autres bâtiments. La salle des fêtes a fait l'objet d'un contrôle inopiné par le SDIS, le rapport ne présente aucune remarque particulière.

Signalétique de la commune :

Les agents des services techniques ont engagé le remplacement d'un certain nombre de panneaux directionnels pour signaler plus efficacement les différents bâtiments publics et de nouveaux panneaux vont être posés dans les prochains jours pour signaler la zone d'activités.



Deux nouveaux panneaux destinés à l'affichage obligatoire pour la mairie et un pour l'affichage libre ont été installés (pose effectuée par le service technique)

COMMISSION TRAVAUX ET ACCESSIBILITÉ :

Eric GOBERT, Vice-Président
Jean-Pierre DUBAS - Joël SUZANNE
Didier CHARRON - Fabrice DOSSEVILLE
Laurence VAN DOORNE - Daniel DIGUET

Voirie, embellissement :

Dans le cadre de notre programme de réfection des voiries, il a été réalisé des travaux d'aménagement des trottoirs du Clos Bissois. En effet, ceux-ci, depuis leur origine en « tout venant », nécessitaient une intervention au niveau du revêtement.



Plusieurs endroits de la voirie communale ont fait l'objet de renforcement de chaussée ou de réparation : Quartier de la Bijude, rue de la Croix Cantée, pose de bordures destinées à canaliser les eaux de pluie et réfection d'une grande partie du trottoir en « bicouche » ainsi que les trottoirs de la rue des blés d'or. Impasse de la Croix Cantée, travaux de réfection du réseau eaux usées réalisés par Caen-la-mer. Le chemin piétonnier dit « de l'ancienne voie ferrée » entre Cambes en Plaine et Epron a fait l'objet d'une intervention pour combler les parties creusées afin d'éviter les flaques d'eau pour le confort des piétons et cyclistes.

A la demande des riverains du Chemin de l'Avonde, une réunion de concertation a été proposée par la commission travaux afin d'échanger sur les nuisances vécues au quotidien dues à la présence des nombreux arbres situés en bordure des propriétés. Afin de donner satisfaction à la demande unanime des 19 riverains la municipalité a demandé au SISUAC (*Syndicat Intercommunal des Services Urbains de l'Agglomération Caennaise*) d'intervenir mi-janvier. A noter qu'un certain nombre de ces arbres présentaient des signes de vieillissement.

Dans le cadre de notre objectif destiné à améliorer le cadre de vie des Cambais à travers l'embellissement floral nous avons mis en place des jardinières suspendues sur certains candélabres rue du Manoir et rue des Alliés.

Et en 2016 ?

Réaménagement :

Afin de lutter contre les dépôts illégaux de plus en plus fréquents (*gravats, épaves, ferrailles, déchets...*) rue du Lieutenant Lynn, nous allons procéder à la

démolition des deux anciens garages situés à côté du cimetière paysager et réaménager cet espace en lui rendant un caractère espace vert tout en modifiant la zone pour empêcher les dépôts illégaux. Nous sommes en contact avec le coordinateur de Caen-la-mer en charge de la collecte en apports volontaires afin de déplacer les conteneurs vers 2 lieux plus adéquats (étude en cours pour enterrer les conteneurs).

Dans les jours à venir, des travaux de curage et d'accès pour l'entretien du bassin de collecte des eaux pluviales situé rue du Lieutenant Lynn seront engagés. Le bassin va être entièrement clôturé afin de sécuriser l'endroit en cas de fortes pluies.

Réfection, rénovation, sécurité, développement durable :

Nous travaillons depuis déjà de nombreux mois sur des dossiers qui nécessitent une étude approfondie en raison de leur importance aux niveaux technique et financier :

- Réfection des terrasses de la toiture du groupe scolaire qui commencent à montrer des signes importants d'usures et de risques d'infiltration des eaux pluviales.
- Travaux de réfection de la salle de restauration du groupe scolaire et plus particulièrement sur le système de chauffage et en ce qui concerne le problème phonique (mur, plafonds, sol, chauffages plus efficaces et plus économiques)
- Réfection et ravalement en partie des murs des façades de la salle des fêtes le long de la rue du Bourg et de la place Jeanne Albertine
- La toiture de l'église vieillissante fait l'objet d'une étude de réfection. Parallèlement, nous avons commencé à travailler sur un dossier de subvention lié au caractère du bâtiment recensé à l'inventaire des bâtiments historiques.
- Suite à la construction du lotissement des « Jardins de Cambes », la commune est en cours d'acquisition d'une parcelle de terrain afin de réaliser un trottoir pour sécuriser le déplacement des piétons entre le lotissement et le rond point de l'Avonde.
- Nous avons enclenché un dossier sur L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) qui est obligatoire pour tous les propriétaires ou exploitants d'établissements recevant du public (ERP) afin de respecter les obligations d'accessibilité pour les personnes présentant un handicap (personne à mobilité réduite, mal ou non voyant, déficit auditif...)
- Adhésion de la commune au niveau 1 du réseau FREDON qui s'adresse à l'ensemble des collectivités locales de la Région : Communes,



EPCI, Conseils Généraux... et propose un cadre technique et méthodologique pour réduire les pollutions liées entre autre à l'usage de désherbants chimiques (produits phytosanitaires).

- Nous avons engagé, comme un très grand nombre des communes de l'Agglomération Caennaise, une étude avec le SDEC (syndicat d'électrification du calvados) sur la mise en place d'une éventuelle extinction de l'éclairage public entre 24h00 et 5h00 du matin. En conservant un éclairage dit de « confort » sur les axes principaux.



Nous inviterons les habitants de la commune afin de présenter le projet lors d'une réunion de concertation dès que nous aurons avancé de façon significative sur le dossier.

- A la demande de l'Agglomération de Caen-la-mer des sanitaires, destinés aux chauffeurs du réseau des transports en commun de Twisto, vont être installés dans les prochains jours au niveau de l'arrêt du terminus situé aux abords du cimetière Britannique (raccordement au réseau eaux usées, eau potable et électrique).
- Des travaux de réfection de voiries engagés en 2015 ont été réalisés rue des Alliés et impasse des Haies Vives.
- Nous souhaitons remettre en valeur les abords des monuments aux morts.

- Après le changement des portes fenêtres de la salle du Colombier (salle du Conseil Municipal et des Mariages) nous travaillons sur le projet de la réfection de la salle : revêtement mural, éclairage, nouveaux convecteurs...
- Le chemin agricole situé entre Cambes en Plaine et Mathieu fait l'étude d'une étude de fermeture à tous les véhicules, à l'exception des véhicules assurant le ramassage des ordures ménagères et bien entendu des engins agricoles. Dossier en concertation avec les Services de Caen-la-mer et bien entendu avec les exploitants agricoles

Nota : Les dépenses de ces investissements communaux sont dans le zoom du rapport des finances.

Rappel important :

L'égavage sur le domaine public : Vous êtes propriétaire ou locataire d'un terrain à proximité du domaine public (trottoirs, routes, chemins). Il vous appartient d'égaver régulièrement votre végétation sur votre propriété, pour éviter que les branches ne surplombent le domaine public. Par exemple un égavage doit être fait par tout riverain dès lors que les branches de leurs arbres viennent réduire l'efficacité des éclairages publics (pas de branches à moins 1,50 m).

Notre poste au sec

Les locaux de la Poste étant une propriété communale, il est de notre responsabilité d'en assurer l'entretien voire la rénovation, ce qui fut fait d'ailleurs il y a quelques années.

Eco-responsabilité

Récemment, une fuite y a entraîné un dégât des eaux important puisque l'eau coulait dans le logement à l'étage et ensuite dans le local de la poste.

Une intervention d'un couvreur était ainsi nécessaire au niveau de la toiture.

Conformément à sa politique, au lieu de faire uniquement une réparation en urgence, il a été demandé un devis comprenant le remplacement de toute la toiture avec une isolation du toit.



« C'est une règle que l'on s'est fixée maintenant, si on doit intervenir sur un toit d'un bâtiment communal, on l'isole entièrement pour effectuer des économies de chauffage » souligne Éric Gobert, maire adjoint chargé des travaux.

Après sollicitation de plusieurs devis auprès d'entrepreneurs, l'entreprise Gonthier s'est chargée de l'opération, pour un coût total de 20 143.97 € TTC.

Elagage

Droits et obligations des riverains concernant la taille des haies et arbres du domaine privé qui empiètent sur le domaine privé ou public

Un nombre croissant de réclamations de riverains de notre commune concernant le non-respect des tailles de haies et d'élagages est déposé en Mairie. En effet, malgré des rappels réguliers de la part de la municipalité dans le journal communal ou « flash info », nous constatons qu'un certain nombre de riverains ne respectent toujours pas la réglementation.

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). En cas d'accident la responsabilité du riverain peut être engagée. Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public. Pouvoir de police du Maire en cas de non application de la réglementation : Les plantations issues des propriétés riveraines qui empiètent sur des parties de routes même départementales, dès lors qu'elles sont situées en agglomération, c'est le maire, dans le cadre des pouvoirs de police qu'il détient aux termes de l'article L. 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui peut imposer aux riverains des voies de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété menaçant de tomber sur les voies, dès lors que cela porte atteinte à la sûreté et la commodité du passage.

1 • Plantations sur propriétés privées : Règles applicables entre deux héritages privés

(Article 671 du code civil)

Pour prévenir les empiètements ou la gêne causés aux propriétés voisines par les branches ou racines des arbres, l'article 671 du code civil fixe la distance à observer pour les plantations :

- Pour les plantations de plus de 2 mètres : distance d'au moins 2 mètres de la limite séparative.
- Pour les plantations de moins de 2 mètres : distance est fixée à 0,50 mètre de la limite séparative.

La distance se calcule du milieu du tronc, de l'autre côté c'est la limite séparative qui sert de point de mesure. Si les terrains sont à des niveaux différents, les hauteurs des plantations sont mesurées par rapport au niveau du terrain où elles sont plantées.

Responsabilités du propriétaire des végétaux
(Article 672 du Code civil et Loi du 20 août 1881 Journal Officiel du 26 août 1881)

Lorsque le voisin ne respecte pas les règles de distance, il peut être contraint par le tribunal soit d'élaguer les arbres à la hauteur légale, soit de les arracher. **Vous ne pouvez plus exiger l'arrachage de l'arbre si ce dernier a dépassé la hauteur légale ou préconisée par les usages locaux depuis plus de 30 ans.** Le point de départ de ce délai est la date où l'arbre en grandissant a dépassé la hauteur prescrite.

2 • Entretenir les plantations

(Article 673 du Code civil, Loi du 20 août 1881 Journal Officiel du 26 août 1881 et Loi du 12 février 1921 Journal Officiel du 15 février 1921)

Tout propriétaire **doit couper les branches qui dépassent la limite séparative** et avancent sur le terrain voisin. **Le voisin n'a pas le droit d'élaguer les branches lui-même.** Il a en revanche, la faculté d'exiger que cet élagage soit effectué même si le dépassement des branches a été toléré pendant plus de trente ans. Vous pouvez exiger cet élagage, même si cette opération risque de faire mourir l'arbre. Contrairement aux branches, **vous avez le droit de couper les racines des arbres voisins qui empiètent sur votre terrain.** En cas de dommages subis par votre fonds, votre voisin peut être tenu pour responsable. Si ce sont les branches d'un arbre fruitier qui avancent sur la propriété contiguë, votre voisin n'est pas autorisé à cueillir les fruits, mais s'ils tombent par terre, il peut les ramasser.

3 • Règles applicables aux propriétés riveraines des voies publiques

Les dispositions du code civil précitées ne sont pas applicables aux plantations faites sur les fonds riverains des voies publiques.

Cependant des limitations de distance ont été imposées par d'autres textes : code de la voirie routière 1989 l'article R.116-2-5°: «Seront punis de l'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe ceux qui : en l'absence d'autorisation auront établi ou laissé croître des arbres ou des haies à moins de deux mètres de la limite du domaine public routier», ce qui englobe non seulement les routes nationales mais aussi les voies départementales et communales. Pour ce qui est des chemins ruraux il convient de se reporter à l'article R.161-22 du code rural, qui dispose «Les plantations d'arbres et de haies vives peuvent être faites le long des chemins ruraux sans conditions de distance, sous réserve que soient respectées les servitudes de visibilité et les obligations d'égagement prévues à l'article R.161-24.

Vos plantations empiètent sur le domaine public

L'égagement du branchage des arbres peut être dicté par le souci de la sécurité des personnes qui empruntent une voie publique, communale ou départementale. Aussi les maires sont parfaitement fondés, au titre de leur pouvoir de police, à exiger des propriétaires qu'ils procèdent à l'égagement des plantations riveraines d'une voie publique.

- Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière). Seront punis d'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe ceux qui : sans autorisation, auront empiété sur le domaine public routier ou accompli un acte portant ou de nature à porter atteinte à l'intégrité de ce domaine ou de ses dépendances, ainsi qu'à celle des ouvrages, installations, plantations établis sur ledit domaine.

- au dessus d'un chemin rural (article R161-24), les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui

sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux.

- La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique. **La mairie peut faire procéder aux travaux d'office aux frais du riverain, après mise en demeure** par lettre recommandée avec AR et restée sans effet. Chaque préfet peut dans son département, prendre par arrêté des dispositions de lutte contre les incendies. Il peut aussi prendre des dispositions imposant aux propriétaires un débroussaillage aux abords de leur propriété.

Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'égagement sont à la charge du locataire. (Décret du 26 août 1987)

Les travaux d'égagement peuvent être reportés à une date ultérieure pour être effectués durant une période propice pour les végétaux. (Cour de cassation de Paris, 27 septembre 1989).

Par ailleurs, les propriétaires, les locataires ou les gardiens, occupant des maisons situées en bordure de la voie publique, **ont obligation** de balayer ou de faire balayer, de désherber ou de faire désherber les trottoirs et caniveaux devant leurs maisons, magasins, cours, jardins, murs et autres emplacements afin de les maintenir constamment dans un parfait état de propreté.

De même, **en cas de neige et de verglas**, les propriétaires, locataires sont tenus de casser la glace et de balayer la neige le long de leurs propriétés et de les mettre en cordon en limite d'emprise afin de maintenir un passage piéton.

CAMBY



Pour un développement cambais... durable

Développement Durable, deux mots qui ont beaucoup occupé les médias à l'occasion de la tenue de la COP 21 -en bon français Conférence des Parties- à Paris à la fin de l'année 2015.

Occasion de mieux se familiariser avec ce vocable qui n'est pas toujours utilisé à bon escient et/ou de manière réductrice.



De quoi parle-t-on

Le concept de développement durable est né progressivement dès la fin des années 1960, avec l'apparition de problèmes environnementaux dépassant les frontières, tels que les pluies acides et la pollution des eaux.

La définition proposée en 1987 par la commission mondiale sur l'environnement et le développement dans le Rapport Brundtland et la plus utilisée aujourd'hui est la suivante : le développement durable est : « **Un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs** ».

Le développement durable prend en compte trois dimensions indissociables (les trois piliers), que sont l'économie, le social et l'environnement.

Cela signifie que :

• **Le développement économique** doit être mis au service des besoins humains, pour favoriser la création

de richesses pour tous à travers des modes de production et de consommation durables.

• **La dimension sociale et sociétale** vise la satisfaction des besoins humains (logement, soins de santé, éducation, etc.) et l'équité sociale. Elle peut être atteinte en donnant aux plus démunis l'accès aux biens et aux services répondant à leurs besoins mais également en réduisant les inégalités et en luttant contre l'exclusion et la pauvreté.

• **Le pilier environnemental** concerne la préservation et la valorisation de l'environnement, notamment par l'utilisation raisonnée des ressources naturelles et par la prévention des impacts environnementaux.

On devine aisément les vertus d'un tel modèle mais aussi les difficultés de le mettre en œuvre. D'ailleurs, certains se contentent d'aborder le volet « environnemental » et le qualifient étrangement de développement durable.

Une volonté municipale

Depuis 2008, l'équipe municipale s'est attachée à proposer un développement durable au plan communal, un peu comme Monsieur Jourdain, sans réellement le savoir.

A titre d'illustration, la fête du printemps, organisée depuis 2009, dans le cadre de la semaine nationale du développement Durable avait l'ambition, outre l'animation communale, celle d'apporter quelques réponses aux préoccupations environnementales des cambais : composteurs, réduction de traitements phytosanitaires... en impliquant la jeunesse locale.

La révision du Plan Local d'Urbanisme a été aussi l'occasion d'affirmer la volonté d'un « bien vivre à Cambes » avec un urbanisme raisonné au sein d'un environnement agricole protégé.

Plus d'ambition

Pour ce deuxième mandat, sous l'impulsion de notre maire, Mickaël Bertrand, il a été décidé de passer à la vitesse supérieure en abordant en cohérence les 3 piliers récemment mentionnés.

A ce niveau, c'est toute la gouvernance municipale qui doit être ajustée pour répondre à ces problématiques.

Cela mérite la construction d'un véritable projet pluriannuel.

La première étape en sera la formation des principaux acteurs municipaux, élus et personnel, technique ou non, formation qui est planifiée au premier trimestre 2016.

Cette étape comprendra un diagnostic et vraisemblablement un échantillon des actions prioritaires, que le conseil municipal devra consolider pour aboutir au projet souhaité.

Mais sans attendre, quelques actions ont été décidées pour être mises en œuvre au cours de l'année. Elles sont surtout en rapport avec la gestion de la voirie communale.

Quand FREDON rime avec raison

Le sujet le plus « avancé » reste la maîtrise des traitements phytosanitaires. La commune n'est pas restée inactive depuis plusieurs années, d'abord en réduisant de façon spectaculaire la consommation de produits.

« *Nous n'en utilisons que quelques litres de produits homologués chaque année en pratiquant un traitement mixte raisonné* » souligne Régis Falaise, responsable des services techniques.

Pour passer à la vitesse supérieure, la commune a décidé de se faire accompagner par l'association FREDON (voir encadré), suivant en cela de nombreuses communes du Calvados.

Supportée par l'agence « eau seine-Normandie » et le département, FREDON propose aux collectivités d'adhérer à une « charte d'entretien des espaces publics ».

« *Cette charte a été créée en Basse-Normandie en 2006 pour accompagner et valoriser les communes qui s'engagent dans une démarche de réduction des pollutions par les produits phytosanitaires...* » précise Benoit Coiffier de FREDON Basse Normandie « *...un enjeu majeur en matière de santé publique et de protection de l'environnement par la réduction des sources de contamination des eaux* ».

Cette charte se décline en 3 niveaux que l'on peut résumer de la façon suivante:

- Niveau 1 : traiter mieux
- Niveau 2 : traiter moins
- Niveau 3 : ne plus traiter chimiquement.

Sans prétention, on peut considérer que Cambes est proche du niveau 1 mais que les deux autres niveaux nécessiteront un ensemble d'actions dont le succès dépendra aussi du niveau d'implication de tous



« *Les cambais qui seront tenus informés et associés dès que nécessaire* » insiste Mickaël Bertrand, notre maire.

A suivre

Avant de disposer d'un projet « développement durable » en bonne et due forme, d'autres actions sont également engagées. On citera en particulier, les économies d'énergie en termes d'éclairage urbain mais aussi, le programme d'embellissement communal que chacun a pu constater cet été.

« *Notre ambition est de pouvoir participer au concours de villages fleuris* » ajoute Mickaël Bertrand.

Le prochain bulletin municipal apportera bon nombre de précisions quant à cet ambitieux projet.

La FREDON

La Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Basse-Normandie (FREDON) appartient à un vaste réseau national.

Ses missions, mentionnées dans le code rural, sont de **maintenir le bon état sanitaire de tous les végétaux cultivés.**

La gestion des **lutttes collectives contre les vertébrés nuisibles** (rat musqué, ragondin, rat et souris domestique, taupe, corvidés, colombidés, étourneaux) est confiée aux fédérations départementales de la Manche et de l'Orne.

La FREDON met donc en place de **nombreuses actions innovantes visant à limiter l'utilisation des produits phytosanitaires** dans la lutte contre les organismes nuisibles.





Le « PERISCOLAIRE » fête Noël

16h45, jeudi 17 décembre la salle des fêtes de Cambes fourmille d'enfants, parents et animateurs.

En effet après ce trimestre chargé et long, les enfants et les encadrants des activités périscolaires ont présenté un grand spectacle.

Petites pièces de comédie, diverses danses en groupe (hip hop, Rap..), chansons, tous les styles étaient représentés.



On a pu admirer combien les enfants s'étaient investis. Les parents, fiers, photographiaient ou filmaient en permanence.

Un Papa nous a confié :

« Ma fille est enchantée de ce qu'elle fait dans les activités périscolaires, elle est libérée des contraintes des notes, elle se sent bien et s'épanouit tous les jours. La préparation du spectacle de Noël l'a beaucoup accaparée, elle avait le trac et hâte de participer à cette fête ».



Comment percevez-vous cela ? :

« Les APS sont un prolongement des cours élémentaires, ils permettent, pour ce spec-



COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES

Françoise FLECHE, Vice-Présidente

Daniel DIGUET - Fabrice DOSSEVILLE - Didier CHARRON -

Virginie PASQUINELLI - Laurence VAN DOORNE - Joël SUZANNE

tacle, un dépassement de soi, de vaincre le stress, de s'organiser, de prendre les décisions en groupe, de stimuler sa créativité. C'est bien pour la construction d'un enfant ».



Il faut ajouter pour compléter ces paroles que toutes les présentations sur scène sont à l'initiative des enfants. Ils ont créé les scénettes de façon autonome en étant encadrés par les animateurs d'APS.

« Nous avons juste finalisé les idées, la mise en scène, les décors et les costumes » nous confie Quentin.

Le trac et le stress étaient aussi du côté des encadrants !!!!

Le spectacle s'est terminé avec tous les enfants sur scène. Ils ont interprété la chanson : « *Petit Garçon* » de Graeme ALLWRIGHT dont voici trois strophes :

*Dans son manteau rouge et blanc
Sur un traîneau porté par le vent
Il descendra par la cheminée
Petit garçon, il est l'heure d'aller se coucher*

*Tes yeux se voilent
Écoute les étoiles
Tout est calme, reposé
Entends-tu les clochettes tintinnabuler*

*Et demain matin, petit garçon
Tu trouveras dans tes chaussons
Tous les jouets dont tu as rêvé
Petit garçon il est l'heure d'aller se coucher*

Après ces moments d'émotion, jus de fruits et gâteaux étaient offerts à toute l'assemblée par la municipalité.



Un petit mot sur les activités périscolaires :

Depuis un an déjà ces activités ont été mises en place par la municipalité avec le concours de la ligue de l'enseignement et prise en charge de tous les frais par la mairie.

Un rappel :

Les actions périscolaires sont sources d'épanouissement et d'éducation pour les enfants elles peuvent être sportive, artistique, culturelle, scientifique, technique, environnementale, etc.

Elles favorisent le vivre-ensemble et l'éducation à la citoyenneté.

Elles aident à découvrir son environnement et ainsi mieux le maîtriser.

Elles doivent en partie assurer la continuité et la complémentarité des temps et des acteurs éducatifs.

Un exemple :

Le travail de préparation du spectacle de Noël se situe dans le cadre complet des APS

Des changements :



Cette année à Cambes de nouveaux animateurs sont arrivés en remplacement du départ de Mathilde et Thibault, nous souhaitons la bienvenue à Caroline et Erwan.

Caroline sera présente tous



les jours sur l'animation des maternelles et des primaires, Erwan quant à lui sera présent tous les jours avec les primaires mais aussi le vendredi avec les maternelles !



Aussi, depuis le 28 septembre, Morgane CHEVREAU remplace Aline PLESSIS pour une période de plus de 7 mois.

Voyage à Paris

Lundi 12 octobre, nous sommes partis de l'école à 6h45 direction Paris.

Vers 11 heures, nous sommes arrivés à l'Arc de Triomphe. Nous avons monté 285 marches avant d'arriver à la terrasse. De là, on a vu : la Sacré Cœur, la Tour Eiffel les Champs Elysées...



Nous avons le vertige tellement c'était haut ! Mais qu'est-ce que c'était beau ! Après, nous avons redescendu toutes les marches puis nous avons pris des notes à côté de la tombe du soldat inconnu.

Le midi, nous sommes allés manger au jardin des Tuileries, au bord d'un petit étang. Puis, nous sommes allés jouer dans un parc de jeux.

Ensuite nous sommes partis en direction du musée du Louvre. Nous sommes passés par le pont aux cadenas, puis on a vu l'assemblée nationale et le musée d'Orsay avec sa grosse pendule. En arrivant devant le Louvre, nous avons fait une photo de groupe au pied de la pyramide.

Le musée du Louvre c'est très grand ! Nous avons pu voir : le sphinx de Guizé, la Vénus de Milo, le Saint de Samothrace, le sacre de Napoléon, le Joconde et des tableaux d'Arcimboldo.



Vers 17 heures, nous avons pris le bus pour aller à l'auberge de jeunesse. Nous avons mis beaucoup de temps car il y avait beaucoup de bouchons !

A l'auberge, nous avons découvert nos chambres et fait nos lits : pas facile ! Nous sommes descendus manger : c'était un self et il y avait beaucoup de choix. Puis nous sommes remontés dans nos chambres, nous avons pris notre douche et nous avons joué dans nos chambres jusqu'au moment où les maîtresses nous ont dit de dormir.

Le lendemain matin, nous avons pris notre petit déjeuner puis nous sommes partis prendre le bateau mouche près de la Tour Eiffel.

Tout au long de la Seine, nous avons pu voir : Le Pont Alexandre III, Notre Dame, L'Obélisque et la Tour Eiffel. Sur le bateau, on a pu chanter Paris en colère et Les Champs Elysées. Des chinois nous ont filmés et tous les gens nous ont applaudis ! C'était génial !

Après nous avons fait quelques achats au pied de la Tour Eiffel et nous avons mangé : il faisait très froid.

L'après-midi, nous avons visité les égouts de Paris. Ça ne sentait pas très bon !

Puis nous avons repris le bus en direction de Cambes. Nous étions fatigués mais très contents de notre séjour !!



Les élèves de CE2/CM1 et CM2

Pot de fin d'année des agents de la commune

Mickaël Bertrand notre maire, a reçu lundi 14 décembre les 18 agents de la commune en présence d'adjoints et de conseillers.

Il a voulu remercier chacun d'eux pour le travail fait au quotidien tout au long de cette année 2015. « *Je tiens à signaler la qualité de vos activités concentrées sur l'intérêt général, cela a amené des relations de confiance entre vous tous et l'équipe municipale, c'est un gage important pour la réussite de nos engagements et sans vous nous ne saurions rien.* » a-t-il dit.

Ensuite, il s'est adressé au personnel des écoles : « *Un travail important a été fait pour adapter vos méthodes sur l'organisation interne à la cantine, et le progrès est sensible* ».

Puis pour les services techniques, il a insisté sur le changement d'habitude qui s'était instauré avec l'arrivée de deux contrats aidés, a précisé que les tâches ont été faites en collaboration permanente avec la mairie et qu'une action particulière sur l'embellissement de la commune a été mise en place.

Le personnel administratif n'a pas été oublié non plus : « *Vous avez découvert les nouveaux locaux et maintenant chacune de vous a trouvé ses repères pour*



assurer la qualité de l'accueil et les activités administratives » nous a-t-il indiqué.

En dernier, il a été fait une distribution de cadeaux sous forme de bons d'achat pour que chacun puisse passer de bonnes fêtes de fin d'année et bien commencer 2016.

Le mot de la fin de notre maire pour clore cette réunion : « *Je vous remercie encore pour votre engagement, je vous souhaite de joyeuses fêtes et je vous invite à participer au pot de l'amitié* ».

Les échanges se sont poursuivis autour d'un verre et des gâteaux offerts par la mairie.



Martine part en retraite

Cela pourrait être un titre de la célèbre série de livres pour la jeunesse.

Mais non, c'est Martine FREMIN qui fait valoir ses droits à la retraite de son poste d'ATSEM.

Mardi 15 décembre à 18h, la salle des fêtes était en pleine effervescence.

Tout le personnel des écoles, des services techniques et administratifs, les professeurs des écoles, des parents avec leurs enfants, l'équipe municipale avec monsieur le maire ainsi que le conjoint de Martine FREMIN s'étaient réunis pour fêter son départ vers une retraite méritée.

.../...





Martine félicitée :

Mickaël Bertrand avait, pour cette cérémonie, préparé un discours.

En voici des extraits :

« *Martine,*

Voici venu le moment de vous faire nos adieux professionnels, au nom de la municipalité et de tous les professionnels, parents et enfants que vous avez pu côtoyer.

Ce discours, nous vous le devons bien. En effet, vous êtes l'une des ATSEM de nos jeunes enfants depuis de nombreuses années. Nous n'avons pas vu passer tout ce temps avec vous, toujours souriante et attentive au jour de la rentrée même lorsque vous connaissiez des jours plus difficiles.

Le sentiment de la plupart de nos concitoyens, c'est que vous prenez une retraite bien méritée. ...

Je vous souhaite plein de bonheur et de joie dans votre nouvelle vie de jeune retraitée et nous aurons toujours autant de plaisir à vous accueillir dans nos locaux pour que vous puissiez nous donner de vos nouvelles ».

Martine à l'école :

Françoise Flèche, maire adjointe chargée des affaires scolaires, a retracé la carrière de Martine.

« *Tu es arrivée en novembre 1992 comme agent de service, puis tu as passé avec succès en 1998 le concours d'ATSEM et as été titularisée sur ce poste en maternelle en avril 1999. Depuis, tu a exercé avec passion ton métier jusqu'à maintenant où tu arrives au terme de ton activité professionnelle et tu pars à la retraite »*



Le poste de Martine ne reste pas vacant, Virginie BAZIERE, recrutée dernièrement, prend en charge toutes ses activités au sein de l'école. (Voir photo ci-contre)

Martine reçoit des cadeaux :



Les services techniques, administratifs, les professeurs les enfants et la Mairie ont chacun voulu remercier Martine en lui offrant des cadeaux de départ.

En particulier, les enfants de l'école avaient créé pour l'occasion des sets de table décorés avec leur pensée affectueuse.

Martine au pupitre :

Elle a exprimé combien son travail l'avait comblée et qu'elle avait eu au cours de sa carrière à l'école des moments délicieux avec les enfants de maternelle et de bonnes relations avec les parents et les enseignants. Puis elle a terminé en remerciant tout le monde de l'avoir gâtée avec tous ces cadeaux.

Cette fin d'après midi s'est close autour d'un cocktail où chacun a pu échanger avec notre jeune retraitée des mots d'amitié, de remerciement ...

Nous lui souhaitons une retraite longue, sereine et heureuse.



Le devoir de mémoire

Le 11 novembre est devenu en France une fête nationale et un jour férié incontournables.

Il s'agit de célébrer la signature d'un traité historique, l'Armistice de 1918 entre forces alliées et Allemagne à Rethondes (Oise).

Mais ce jour symbolise surtout depuis 97 ans le dénouement de la Première guerre mondiale (la Grande Guerre) mais aussi la paix.

Cette journée rend aussi hommage à tous les morts pour la France en vertu de la loi du 28 février 2012.

Retour historique(*)

L'Armistice du 11 novembre 1918 correspond officiellement à la victoire des alliés et la défaite allemande. Le même jour, l'empereur d'Autriche Charles Ier renonce au trône... mettant fin à plus de 600 ans de règne : celui des Habsbourg sur l'Autriche.



Si le traité de Brest-Litovsk a permis à l'Allemagne, en provoquant la reddition de la Russie, de concentrer son armée sur le front de l'Ouest, les offensives allemandes de juin et juillet 1918 sont un échec... et le renfort des alliés (Américains et Britanniques) lui sera fatal.

Le recul des forces allemandes commence en août, avec de lourdes pertes sur tout le front franco-belge.

En août 1918 débute une offensive franco-britannique qui ne s'arrêtera plus. Dès le début de l'automne, les armistices des fronts orientaux (Bulgarie, Turquie, Autriche Hongrie) bien que moins connus que celui du 11 novembre auront de lourdes conséquences. Ils créent une "brèche" que l'Allemagne ne sera pas en mesure de colmater.

Le 5 novembre, une demande officielle d'armistice de l'état-major allemand parvient à la France sous forme de message morse.



La date historique est finalement fixée six jours plus tard.

La fin de la guerre sera actée dans un wagon stationné non loin du front et du quartier général allié.

À partir de 11 heures du matin le 11 novembre 1918, volées de cloches et sonneries de clairons

annoncent la fin des combats sur le front occidental. Ils retentissent après quatre ans de guerre qui ont laissé une France exsangue et 1 500 000 victimes, jeunes pour la plupart.

Au total, la Grande Guerre a fait plus de 8 millions de morts et de blessés. Le choix de la date du 11 novembre n'est pas un hasard : il s'agit d'un choix "français" puisque cette date tombe pile sur celle de la fête traditionnelle du saint patron des Francs, St-Martin.

(*)www.linternaute.com

Ne rien oublier

Cette « commémoration de la victoire et de la paix » s'est tenue à Cambes devant notre monument aux morts.

Selon la tradition, Mickaël Bertrand, notre maire, a lu le message du secrétaire d'état en charge des anciens combattants et de la mémoire, Jean-Marc Todeschini.

Ce dernier a insisté sur le devoir de mémoire qui doit être entretenu grâce à ces cérémonies.

« *D'ailleurs, en mai 2016, le souvenir des combats terribles de 1916 (Verdun, la Somme) réunira tous les pays qui ont pris part à cette guerre* » a-t-il précisé en demandant à toutes les communes d'organiser un événement le 29 mai.



Pour la première fois depuis longtemps, les élèves cambais avaient été invités à s'associer à la cérémonie; ils l'ont fait avec beaucoup de recueillement et de sérieux en participant au dépôt de la gerbe.

Occasion de ré-insister sur l'importance de ce lien intergénérationnel

Occasion de montrer à ces tous jeunes que ces confrontations mondiales si meurtrières ne sont pas fictives, loin d'un jeu vidéo.

Daniel Montagne, au nom de l'association des anciens combattants, s'est associé à ces messages en rappelant

« ...la réelle dimension de ces guerres que nul n'a le droit d'effacer...pour un monde plus juste, plus solidaire, en paix ».



Cambes en plaine les accueille

Le 5 septembre, avait lieu la cérémonie désormais traditionnelle d'accueil des nouveaux habitants.

En effet, chaque année, la municipalité convie ces derniers à une réunion d'information mais surtout à partager un moment de convivialité autour d'un verre.

Entouré de ses adjoints et conseillers municipaux, le maire Mickaël Bertrand les a accueillis en les remerciant d'avoir choisi Cambes en plaine *«... une commune attractive, riche d'un patrimoine historique remarquable.»*

Françoise Flèche, en charge de l'animation municipale, n'a pas manqué de prolonger les propos du maire.

« Notre commune se place entre modernité et tradition » en rappelant l'importance de l'activité agricole et tous les services proposés par la commune qui consolident son attractivité.

« Notre groupe scolaire comporte 8 classes et 198 élèves » a-t-elle précisé en insistant aussi sur la qualité des commerces et d'artisanat cambais.

« La volonté de communiquer avec ses habitants est une priorité municipale » a-t-elle ajouté en rappelant que les habitants seront toujours les bienvenus à la Mairie et que le site internet est là pour les informer de la vie communale.



Les derniers arrivants

Les familles présentes ont eu connaissance de la tenue du forum des associations le même jour, la vie associative cambaise étant particulièrement riche et diversifiée.

Tout s'est terminé par le verre de l'amitié où le conseil municipal a pu dialoguer avec ces nouveaux habitants, répondre à leurs questions mais aussi prendre en compte leurs premières impressions de leurs nouveaux lieux d'habitat et leur environnement.

Solidarité et partage

Les traditionnels vœux du maire se sont tenus, pour la seconde année, dans l'espace du gymnase Lilian Thuram, suffisamment vaste pour accueillir la population cambaise, qui y avait été invitée.

Mickaël Bertrand, notre maire a accueilli l'assistance en commentant avec émotion les derniers événements dramatiques de Paris et leurs conséquences. « **Ne nous laissons pas guider par la haine, la barbarie est l'expression des gens faibles et méprisables** » a-t-il conclu «... **attachons nous à plus de solidarité et de partage** ».



De 2015 à 2016

Le maire a profité de cette cérémonie pour faire un large tour d'horizon des affaires cambaises en rappelant les réalisations de l'année dernière.

« **Nous sommes conscients des fortes attentes de nos concitoyens et cherchons à y répondre au mieux de nos contraintes budgétaires** » a-t-il précisé.

Les efforts ont principalement porté sur les mises aux normes et les économies d'énergie.

« **En termes de voirie, gros poste budgétaire, c'est le secteur de la Bijude qui a été privilégié** ».

Il n'a pas manqué d'exprimer enfin ses inquiétudes quant à l'engorgement de la route départementale RD7 et des risques y afférant.

La mise en place des nouveaux rythmes scolaires a beaucoup mobilisé les forces communales en 2015.

« **Le bilan qui en a été fait montre qu'il y a encore de la place à l'amélioration** » a indiqué le maire «... **Parmi les actions retenues, l'insonorisation de la cantine a été placée en priorité** ».

Le nerf de la guerre

Les finances communales sont parfaitement maîtrisées grâce à une rigueur de tous les instants. Notre endettement est inférieur à la moyenne de communes de notre taille mais... « **Le futur reste inquiétant devant la très forte réduction des dotations territoriales obérant inévitablement notre capacité d'investissement** ».

Du côté de Caen la mer

« **Le passage de Caen la Mer en communauté urbaine en 2017 aura des répercussions sur la vie communale** » a-t-il dit en évoquant surtout la prise en compte par la communauté des voiries et de l'entretien des espaces verts.



« **Nous saurons veiller à ce que les services de proximité soient conservés** ».

Il a surtout démenti formellement tout projet de fusion avec des communes voisines.

« **Nous ne sommes pas encore Cambes en plaine mer** » a-t-il plaisanté.

L'ambition du futur

« **Cambes en plaine se veut toujours être une commune où il fait bon vivre et nous nous y employons** » a souligné le maire.

Ainsi, la commune s'est engagée dans un programme d'embellissement « **Nous envisageons de nous présenter au concours des villages fleuris** » a-t-il ajouté en souhaitant l'implication de tous les cambais dans ce projet.

En matière de services, il a informé l'assistance d'un projet de maison médicale.

Mickaël Bertrand a conclu sa courte allocution en remerciant toutes les forces vives de la commune, en particulier conseillers municipaux et bénévoles de nombreuses associations cambaises.

« **Vous contribuez indiscutablement au dynamisme communal** ».

A l'écoute des communes

Claire Trouvé, notre nouvelle conseillère départementale du canton d'Ouistreham, s'est félicitée du dynamisme de notre commune et de cette manifestation «...**un moment privilégié pour partager et échanger...**».

« **Le département est en première ligne en matière de solidarité et de proximité** » a-t-elle précisé en soulignant qu'elle était déjà à l'écoute des projets cambais qu'elle pourrait soutenir. « **A partir d'un budget stabilisé, sans aide supplémentaire de l'Etat, il faudra faire preuve d'imagination pour mener à bien toutes nos missions** » a-t-elle conclu.



Chacun s'est enfin retrouvé autour du verre de l'amitié servi dans le Dojo, occasion d'un moment de convivialité toujours apprécié par les élus et leurs concitoyens.

Le point sur la vie associative cambaise

Notre municipalité avait invité, le 14 octobre dernier, toutes les associations de notre commune à faire le point en ce début de saison.

10 associations avaient répondu à cette sollicitation pour une réunion riche d'échanges. Une nouvelle discipline a été accueillie, en l'occurrence, le scrapbooking qui pourra s'installer dans les locaux de l'ancienne mairie.

Une nouvelle relation

« Cette réunion, la première en son genre, revêt une importance particulière depuis la dissolution de CEPS, redonnant leur autonomie associative à toutes les structures sportives » a précisé Laurence Van Doorne maire adjoint.

« Nous sommes à votre écoute aussi bien en termes de besoin en infrastructures que de promotion de vos disciplines » a-t-elle ajouté en insistant pour avoir un correspondant unique par association.

Il sera aussi question de réactualiser les conventions, incluant l'utilisation des locaux et le respect du règlement intérieur (ouverture, fermeture, port de chaussures, ...). Il a été rappelé que les clés devaient être remises à la



Mairie chaque année à la fin de la saison afin de vérifier leur bon état de fonctionnement.

Pour une meilleure dynamique

La municipalité souhaite véritablement impliquer toutes ses associations dans la dynamisation de l'animation communale.

Un large tour d'horizon de l'existant, de son amélioration mais aussi de nouvelles pistes a été effectué.

Après le forum de septembre – toujours considéré comme utile –, le « marché de Noël » est fixé au samedi 12 décembre après-midi au Dojo, élections régionales obligent. Il a été à nouveau question de la fête des sports en juin : « Son organisation pourrait bénéficier du soutien d'un stagiaire étudiant STAPS » a précisé Laurence Van Doorne.

« Nous sommes toujours à la recherche de musiciens cambais pour animer notre fête de la musique » a-t-elle poursuivi. Enfin, le patrimoine cambais, si riche, devrait être à l'honneur lors des journées du patrimoine à la mi-septembre 2016.

Tous les participants ont souhaité se revoir dans ces conditions, au moins deux fois par an.

EXPOS d'artistes à la Mairie

Arlette HUREL a exposé ses œuvres d'octobre à fin décembre 2015

Passionnée par la peinture dès sa jeunesse, Arlette Hurel n'a pu réellement s'y consacrer pleinement qu'à sa retraite en 2000.

Elle a alors développé un style original qu'elle qualifie de « moderne/abstrait ». « La technique mise en œuvre utilise

peinture et matières diverses » ajoute-t-elle en soulignant que cela laisse beaucoup plus de latitude à son imagination. Poussée par ses amis, elle expose régulièrement depuis 2009.

Actuellement, elle continue dans sa recherche créative en s'intéressant à l'art aborigène (peinture par points).



Martine LEMERCIER a pris la relève et expose depuis du début janvier jusqu'à fin février

C'est aussi à la retraite que Martine s'est lancée dans la peinture artistique. Elle a suivi pendant 7

ans les cours des beaux arts à Caen et après à la MJC de la Maladrerie où elle a travaillé les nus et les portraits sur modèles vivants.

Maintenant avec l'association La Palette Cambaise elle travaille la peinture à l'huile au couteau. Elle expose régulièrement.



Le Club Photo de Verson présentera à partir du 7 mars et pour une période de 2 à 3 mois, des œuvres artistiques de ses membres.

La richesse de la vie associative cambaise

Le forum des associations de notre commune est l'occasion de mesurer le dynamisme de notre vie associative.



Le millésime 2015 n'a pas failli à la tradition où le 5 septembre, dans l'espace du Dojo, toutes les associations ont eu la possibilité de promouvoir leurs activités. C'était aussi le temps des inscriptions pour bon nombre d'entre elles avant de « rentrer dans le dur » d'une nouvelle saison.

Ce forum inaugurerait un nouveau mode de fonctionnement associatif puisque désormais chaque discipline sportive a son indépendance, l'association multi-sports ayant été dissoute.

L'après-midi a été animée par quelques démonstrations telles



que la **Danse** et le **Taekwondo**, fort de ses excellents résultats en compétitions régionales voire nationales.

Nouveauté pour les cambais, la « **Country** » danse - toujours aussi spectaculaire - a proposé démonstrations et initiations.

L'association proposera des cours pour débutants et initiés le mercredi soir à la salle des fêtes.



Ce court moment de convivialité associative s'est terminé par le verre de l'amitié, occasion, une fois de plus, de remercier tous les bénévoles.

« *Vous contribuez au dynamisme de la commune* » a souligné Laurence Van Doorne, maire adjointe qui a rendu un hommage plus appuyé à ceux qui contribuent à l'organisation des courants de la Liberté chaque année en juin.



Pas si sages...

Selon la tradition, invités en cela par la municipalité, les « sages » cambais ont fêté la fin d'année le 27 novembre dernier, un peu en avance sur le calendrier, élections régionales obligent.

C'est à nouveau dans le Dojo que tous, sages et élus, se sont retrouvés pour partager un repas, accueillis par le maire Mickaël Bertrand et Claire Trouvé, nouvelle conseillère départementale de notre canton.

Compte tenu des événements tragiques survenus peu de temps auparavant en France, M. Bertrand et Mme Trouvé ont insisté sur l'importance que revêtent les moments de partage et de convivialité comme cet événement.



De même que l'année dernière, des menus décorés avaient été réalisés par les élèves cambais, geste inter-générationnel très apprécié.

Le Duo Ortiz avait été retenu pour animer cette manifestation. Accordéon et violon à l'appui, le couple d'artistes a régalé l'assemblée et entraîné bon nombre de sages dans quelques pas de danse après un excellent repas.

Nous attendons les sages nombreux à l'édition 2016.



Bienvenue au club

Parmi les objectifs de son mandat, la municipalité avait situé en bonne place la prise en compte des besoins des séniors.

Elle a donc soutenu financièrement et moralement l'action du « club de loisirs du Colombier » ; sa création date de 1983.

Le 8 décembre dernier, le club organisait une journée « portes ouvertes » pour mieux se faire connaître et accueillir plus de séniors en son sein, occasion de faire le point sur le fonctionnement et les ambitions de l'équipe dirigeante.

Jean Claude Girard, président, rappelle la mission de l'association

« Elle est ouverte à tous elle appartient à tous les habitants de Cambes en Plaine venez nombreux partager un moment de convivialité et diversifier les activités du Club » souligne-t-il.

Ainsi, chaque mardi après-midi, dans la salle du Colombier, les membres du club se retrouvent pour pratiquer divers jeux de société traditionnels, belote, tarot, scrabble, triomino ; suivi d'un goûter.

« Nous proposons aussi un jeu plus moderne le Rumikub qui plaît beaucoup » ajoute le président.

D'autres activités sont aussi organisées au cours de l'année.

Sorties « restaurant » une ou deux fois par an, et une excursion dans la région.

« Lors de notre dernière sortie au barrage de Rabodanges, après un repas au bord du lac, nous avons fait une croisière très appréciée par tous » rappelle Jean-Claude Girard en soulignant que ces déplacements sont adaptés à des personnes n'ayant plus la mobilité de leur jeunesse.



Implication communale

Les membres du club ne se cantonnent pas à leur propre cercle mais s'impliquent régulièrement dans les animations municipales.

Présents lors de notre fête du printemps, ils y vendent des plantules et proposent une tombola (panier garni). Ils sont également actifs à l'occasion du marché de Noël où ils tiennent un stand et y animent la tombola.



Toujours plus

Le club a l'ambition de s'agrandir en accueillant plus de seniors, convaincu que bon nombre d'entre eux, souvent seuls, n'osent franchir le pas.

Cet après-midi « portes ouvertes » était l'occasion pour ces personnes de mieux apprécier l'atmosphère du club.

Deux membres de plus sont arrivés et le club espère décider à terme d'autres « timides ».

C'est tout le mal que l'on peut leur souhaiter, la municipalité sera à leurs côtés pour ce faire.



Cambes fait son marché



Le marché de Noël est devenu une tradition cambaise depuis 8 ans.

Ce millésime revêtait un caractère particulier puisqu'il était implanté dans l'espace de la salle des sports, élections régionales obligent.

Le Dojo accueillait ainsi une quinzaine d'exposants, chiffre en progression régulière, complété par 5 stands extérieurs et la maison du père Noël.

Cerise sur le gâteau, deux animations de qualité étaient proposées tout au long de l'après-midi dans la salle de sport, recouverte en la circonstance par une moquette protectrice.

Nombreux public

Certainement attiré par les animations, le public est venu nombreux, confortant la municipalité dans ses choix.

Les jeunes de l'école de danse cambaise ont lancé l'après-midi. Jeunes pousses ou adolescents ont déjà montré quelques talents sous les chauds applaudissements des spectateurs.

Dans un tout autre domaine, c'est la « country dance » qui a pris le relais, discipline toujours aussi spectaculaire qui a l'ambition de s'implanter dans notre commune.

L'embaras du choix

Les visiteurs en mal de petits cadeaux de Noël n'avaient que l'embaras du choix, les exposants proposant de nombreux produits artisanaux de bonne facture pour à des prix abordables.





De leur côté, la plupart des associations cambais étaient « aux fourneaux », proposant ici et là barbe à papa, vin chaud et friandises diverses...Au club du colombier, sa tombola et à l'association de parents d'élèves, sa vente de sapins.

dans un large espace qui peut encore accueillir de nombreux exposants.

Rendez-vous en 2016.

Les écoliers cambais étaient aussi de la partie en présentant leurs travaux réalisés pendant le temps scolaire.

Pour la joie de tous, le père Noël a pris le temps d'un détour sur notre commune, le temps de donner quelques cadeaux aux plus petits et de se faire photographier dans sa « maison ».

La municipalité ne peut que se féliciter du choix de ce lieu qui permet une meilleure concentration des activités



La clé des chants fête son 15^{ème} Noël

Concert traditionnel de notre chorale, la clé des chants en ce 12 décembre 2015, événement plus marquant dans la mesure où la chorale fêtait ses 15 ans d'existence.

Le nouveau président, fraîchement élu, Philippe Bianchi, n'a pas manqué de rappeler le parcours remarquable de cet ensemble amateur qui vit le jour en 2000, avec 12 choristes pour atteindre cette année 46 répartis, ce qui est rare à ce niveau, en 4 pupitres.

C'est l'occasion de rappeler l'implication des chefs de chœurs qui se sont succédés depuis Anne Hartmann pendant 6 ans à Nathalie Lainé qui officie depuis 2007. Il a enfin dédié ce concert anniversaire aux victimes récentes des attentats de Paris.

Une prestation exceptionnelle

Cet anniversaire méritait d'être fêté de la plus belle manière qu'il soit. Pour ce faire, une chorale ornaise avait été conviée à partager un programme particulièrement copieux.

Mac Niffy cats – c'est le nom de cette chorale essentiellement féminine spécialisée dans les chants anglo-saxons, dirigées par Kieran Mac Niff.

Originaire de Manchester, ce baryton professionnel a fait ses classes en Angleterre, diplômé de la «London Royal Academy of Music ».

Attirée par un spectacle qui s'annonçait de qualité, l'assistance était telle que l'église de Cambes s'est avérée, pour la première fois, trop petite pour les accueillir.

90 minutes non-stop

Le public a pu assister à un spectacle ininterrompu d'une heure et demi où, dans un premier temps, les deux chorales ont interprété leur répertoire indépendamment avant de finir par une prestation commune regroupant ainsi presque 70 choristes sur des estrades aménagées pour la circonstance.

Accompagnée au piano par Gabrielle Valoutin, la clé des chants est restée fidèle à sa réputation en choisissant des œuvres très variées, dont plusieurs chants de Noël et, pour la première fois, un Noël normand.

Les Mac Niffy cats ont impressionné l'assistance par la qualité de leur interprétation en particulier pour leur séquence « chants sacrés » enchainant avec autant de bonheur Gloria, Benedictus ou Agnus dei...

Un véritable moment de bonheur musical largement partagé par un public très attentif et participatif.



Le final a été particulièrement spectaculaire dans l'interprétation de « choral benediction », qui a résonné sous les voûtes historiques de notre belle église. Éric Gobert, maire adjoint n'a pas manqué de remercier chaleureusement tous les acteurs de cette mémorable soirée.

Il y a toujours de la place pour de nouveaux choristes qui peuvent rejoindre notre chorale à tout moment dans une atmosphère particulièrement conviviale.... Il n'a pas besoin d'être expert en chant ou musique, chacun y trouvera sa place.

N'hésitez pas à contacter alors
Philippe BIANCHI Tél : 02 31 80 03 77 ou
Laurence BOURGOIN Tél : 02 31 95 71 90
(email : choralecambes@gmail.com)

Rendez-vous en juin lors du concert de la fête de la musique pendant le week-end des 25 et 26 juin.



Dans le port d'Amsterdam...

18 octobre 2015, jour du marathon d'Amsterdam, l'un parmi les 10 marathons européens les plus réputés.

Une délégation cambaise y participait, occasion de pénétrer ce milieu très particulier de ces compétitions de masse et de leur préparation .

Occasion surtout de faire connaître l'association sportive « Cambes en plaine running » particulièrement dynamique et forte de plus de 30 membres.

De quoi parle-t-on ?

Ce marathon fêtait cette année ses 40 ans en accueillant quelques 18.000 participants. Comme chaque marathon urbain, son parcours sillonne la ville et son remarquable patrimoine historique...que les compétiteurs n'ont guère le temps de goûter.

Il a la particularité cependant de sortir de la ville en suivant la rivière Amstel et ses moulins typiques.

« *Nous avons eu le privilège de partir et d'arriver dans le stade olympique qui accueillit les jeux et le marathon en 1926* » souligne Alain Douard, membre de la délégation cambaise.

Du sérieux

On conçoit aisément qu'un tel effort physique nécessite une préparation très sérieuse pour ces sportifs de l'extrême, de 35 à 61 ans pour les plus anciens.

Ainsi, c'est deux mois avant l'évènement que nos compétiteurs ont « musclé » leur entraînement, « coachés » par Fabien Tételin, expert en la matière, au rythme de 18 km chaque dimanche et de deux séances supplémentaires chaque semaine sur stade, avec des séances fractionnées.

Plus que le sport

Au-delà du réel challenge individuel que doivent relever chaque coureur, cette « grand-messe » sportive est aussi un rendez-vous de convivialité.

« *Nous avons eu la surprise de retrouver un supporter cambais, Léandre Cussol, élève kiné à Amsterdam* » sourit Alain.

C'est aussi l'occasion de pratiquer ce que l'on peut qualifier de « tourisme sportif »

« *Le samedi a été consacré à la visite de la ville et de ses canaux* ».



Objectif atteint

Au plan sportif, tous ont atteint leur objectif en s'approchant pour certains de leur record.

Une fois de plus, Fabien a été parmi les meilleurs, mais aucun ne s'est mis dans le rouge même pour les « novices » comme Alain qui ont prudemment géré ces 42 km.

Le classement détaillé peut être consulté sur le site du marathon dont vous trouverez ci-contre quelques données.



NOM	TEMPS
Fabien Tételin	2.39.19 h
Jean-Noël Carpentier	3.06.26 h
Sébastien Etasse	3.22.55 h
Eric Delsinne	3.36.15 h
Riad Khalouch	3.36.41 h
Alain Guyomard	3.42.25 h
Philippe Sentenac	3.52.51 h
Alain Douard	4.18.29 h
Rémi Lecœur	4.41.13 h

A suivre

Le groupe de marathoniens ne compte pas en rester là et prépare déjà la saison 2016.

« *Nous devrions faire le marathon de Prague et celui de Berlin pour certains* » précise Alain.

Au-delà de ces compétitions spectaculaires, tous les joggers du dimanche sont les bienvenus, quel que soit leur niveau.

Rendez-vous leur est donné tous les dimanches matins à 9.30 h par tout temps.



Une large « Palette »

Depuis déjà 7 ans, notre association « La palette cambaise » a pris la bonne habitude d'exposer en septembre les tableaux de ses membres dans notre salle des fêtes, occasion de valoriser les travaux de ces « artistes en herbe ».

Sous l'impulsion de son président André Tostain, cette manifestation conviviale sans prétention prend une dimension qui dépasse l'objectif initial.

En effet, depuis quelques années déjà, l'association invite d'autres disciplines à venir exposer et promouvoir leur « art », un plus très apprécié par les visiteurs venus en nombre, malgré la concurrence ...de l'été indien.

Toile de ...maîtres

Une surprise attendait ces derniers en rentrant dans la salle des fêtes : une immense toile de 4 x 2,4 m installée sur la scène, une œuvre réalisée en 15 tableaux à partir d'une fresque de Léon Lhermitte – ancêtre du comédien Thierry – « les halles de Paris ». « *L'original est actuellement exposé au petit palais à Paris* » souligne Didier Lohy, membre de « la palette cambaise ».

C'est un véritable exploit qu'ont réussi quelques 20 peintres, aidés en cela par leur « professeur » et conseiller artistique Pascal Derouault.

Un grand merci à l'association qui a décidé de léguer cette grande toile à la commune.

Le visiteur a pu ensuite parcourir la salle et apprécier plus de 80 toiles réalisées au cours de l'année.

Il n'a pas manqué d'être impressionné par la grande variété des techniques utilisées et le caractère abouti



des œuvres de ces peintres amateurs, parfois débutants.

La « palette cambaise » proposait d'ailleurs aux visiteurs de voter pour un de ces tableaux.

Cette année, c'est celui de Jean-Pierre Traullé "le rêve inachevé" qui a reçu le plus de suffrages mais le choix fut difficile.

Art...tous azimuts

Deux nouvelles disciplines étaient invitées cette année, la sculpture en bronze et le scrapbooking.

Retraité de l'enseignement, après 25 ans de peinture, Serge Tourneur a développé sa passion vers une maîtrise de cette technique de moulage délicate.

« *Le bronze me fascine par son aspect, sa noblesse ...sa magie* » se plaît-il à dire.

Dans un domaine tout différent, Laurence Bourgoin met progressivement en place une activité de scrapbooking, technique qu'elle pratique elle-même depuis plusieurs années.

« *J'espère pouvoir créer rapidement une association* » souligne t-elle.

Le scrapbooking- créa collage en bon français... québécois- consiste à introduire des photographies dans un décor imaginé par le scrapeur.





« *Il faut compter environ trois heures pour aboutir à un produit élaboré* » ajoute t'elle Comme l'année dernière, le visiteur aura pu apprécier d'autres disciplines présentées avec la même passion par leurs pratiquants :

La dentelle de parchemin, unique en son genre, née en Colombie est très pratiquée dans le Nord de l'Europe. Créée par les chinois il y a plus de 10 siècles La peinture sur porcelaine utilise plume et pinceau. Cuite à plus de 800 °, elle peut être utilisée sans problème en tant que vaisselle courante.

L'encadrement d'art utilise une grande variété de matériaux pour mettre en valeur et protéger des œuvres ou des documents.

A mi-chemin entre la peinture et l'écriture, la calligraphie, d'origine phénicienne, redonne ses lettres de noblesse au « bien écrire ».

Enfin, dans un tout autre domaine, l'entomologie n'est certes pas un art au sens strict du terme, mais, à en voir la passion d'Éric André pour ce qui représente l'étude et la collection des insectes, le rapprochement n'est pas interdit.

Nous avons été impressionnés par l'imposante collection de coléoptères constituée en plus de 40 ans, provenant du monde entier.

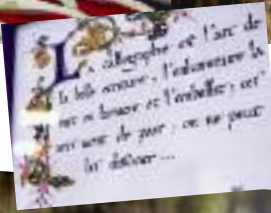
Barbara Lavenda, invitée d'honneur

Comme chaque année, un artiste connu et reconnu était invité pour exposer ses œuvres mais aussi parler de sa passion, de son art.

Revenue récemment à Cambes, cette artiste professionnelle dont la renommée a dépassé nos frontières s'appuie sur une solide formation académique pour concrétiser sa créativité artistique.

Elle mélange ainsi de techniques, souvent anciennes, qui s'opposent, encres et huiles, pinceaux et plumes....

« *Je suis obsédée par la transparence afin que le*



regard soit le plus actif possible » souligne-t-elle en avouant passer beaucoup de temps à expérimenter avant de trouver la solution.

Barbara va installer son atelier dans notre commune et pourra ainsi transmettre sa passion à d'autres.

Un coup de chapeau à Barbara qui est particulièrement impliquée dans la vie communale puisqu'elle est aussi en charge de l'Ecole de danse.

Le mot de la fin

Au cours du pot de l'amitié, notre maire, Mickaël Bertrand a salué l'exemplarité de la Palette cambaise dans sa mission d'animation associative au sein de la commune en remerciant tous les bénévoles qui, par leur engagement, contribuent à ce succès.

« *Votre association est très appréciée des cambais et vous devez en retirer de la fierté* » a-t-il ajouté.

Ce succès qualitatif et quantitatif ne va pas sans poser un problème de locaux, ceux actuels devenant exigus et inadaptés à la pratique de cet art.

La municipalité a promis de se pencher sur ce sujet.

Cerise sur le gâteau avec la remise par l'invitée d'honneur d'une œuvre qu'elle a réalisée spécialement pour la commune et qui représente notre symbole patrimonial, l'Eglise.

Ce tableau viendra se placer avec les autres dans la salle du Colombier.



1^{er} salon de la créativité

A l'initiative de la mairie, le premier salon de la créativité a eu lieu dans la salle du colombier le 17 octobre, cette exposition avait pour but de présenter l'association naissante « A2mains » créée par Laurence BOURGOIN et Sylvie LEROUVILLOIS.

« C'est une idée qui a germé au printemps 2015 » ont-elles précisé, l'association veut promouvoir les activités créatrices manuelles et souhaite participer au marché de Noël du 12 décembre après midi. Ce 17 octobre, sept expositions étaient présentées soit par des membres de A2mains soit par des intervenants extérieurs ou même par des individuels.



Le scrapbooking français



C'est un atelier de loisir créatif consistant à introduire des photographies dans un décor. Ciseaux, crayons, pochoir, carton, encre, colle ... sont de la partie, Laurence BOURGOIN présentait quelques œuvres déjà réalisées où l'on pouvait admirer une

recherche d'embellissement très aboutie.

Le scrapbooking américain

Jessie ROUPSARD, animatrice des ateliers du centre de loisirs TANDEM de Caen (<http://www.caentandem.com>), nous avait apporté des travaux très variés sur une approche de décors en relief.

« On rentre dans le monde de la scrappeuse dure » avait-elle. En effet, l'influence américaine apporte une touche chargée et originale dans la manière d'embellir les objets.



Le relooking de meuble

L'ateliers des coquelicots de Sannerville (<http://www.ateliercoquelicots.com>) avait dépêché Nicole MAUGER pour expliquer les techniques de



relooking, par exemple : le travail de la peinture pour donner un aspect patiné ou shabby (très vieilli) à un meuble, Mme Mauger sera intervenante dans l'association A2mains.

Broderie, couture, cartonnage

Sandrine MOREL, auto entrepreneur, avait décoré son stand avec des réalisations où l'on pouvait admirer son savoir faire créatif, elle a précisé aussi que la cartonnage (fabriquer des objets en carton et les recouvrir de toile) est de plus en plus prisé. « Pour aider dans la formation, j'élabore des fiches de savoir faire » nous a-t-elle dit.

(<http://atelierchiffons.canalblog.com>)



Cartonnage, quilling

On pouvait découvrir une présentation de Sylvie LEROUVILLOIS de A2mains, pour le cartonnage et le quilling (ou paperolles – art d'enrouler du papier) de plus elle a ajouté : « *des ateliers de réalisation de meubles en carton (construction et décors) seront mis en place sous forme de stage très prochainement* ».



Encadrement (photos, peinture ...)

Partir d'un document photos par exemple et aller jusqu'au cadre en utilisant les techniques du biseau français, anglais ou autres, voilà ce que présentait Mme GOUABAULT. L'objectif est de mettre le document en valeur en jouant avec toutes les techniques d'encadrement.



Métal, verre, bois

Didier HEUZE tenait un stand pour montrer, à titre individuel, son approche sur le travail du métal (aluminium, inox, ...), ses réalisations de vitraux et aussi une construction de meuble à partir de palettes bois industrielles.

On est toujours surpris lorsque les matières de la vie quotidienne deviennent des objets d'art quand un créateur les prend en charge.



Ce salon a été une réussite, il mérite bien son nom tant on a pu découvrir la créativité que chacun peut apporter avec l'utilisation des matériaux de la vie courante et ainsi embellir notre environnement. Tout l'après midi, les intervenants ont du répondre aux multiples questions des visiteurs venus nombreux et qui sans nul doute vont se lancer dans ce type d'activités.



La vie est trépidante : soyons ZEN

Une des façons d'être en état de quiétude c'est de pratiquer le Yoga.

L'association de yoga de Cambes propose des cours assurés par Nadège JOERGER

le mercredi soir ou le jeudi après midi au gymnase Lilian Thuram.

Pour plus de renseignements, il suffit de consulter le site : <http://yoga-cambes-en-plaine.e-monsite.com>

Nous avons rencontré **Nadège JOERGER**.

Professeur d'EPS à l'origine, elle s'est orientée rapidement vers le yoga, et a été formée par l'École Française de Yoga de Paris. Elle l'enseigne depuis 12 ans et depuis plus d'un an à Cambes.

Le yoga c'est quoi ? •

« Cela pourrait se traduire par la locution être centré. C'est tenter de joindre corps et mental pour vivre le quotidien de façon plus sereine. En pratique il faut chercher à retrouver tonicité et souplesse pour atteindre un niveau de mental plus apaisé et évacuer le stress quotidien. »

« Le yoga pratiqué ici est un yoga adapté à l'occident. C'est le hatha-yoga : des postures préparatoires à la méditation », nous précise-t-elle.

Pour compléter nous pouvons citer différentes sources :

Krishnamacharya (1888-1989)

philosophe indien spécialiste de la philosophie indienne disait :

« Le yoga était le plus grand cadeau de l'Inde au monde ».



Bien que beaucoup de gens l'approchent comme une pratique spirituelle, il y a également incorporé beaucoup de soins physiques car il pensait aussi qu'il est difficile qu'une personne se développe, si elle souffre de beaucoup d'inconfort dû aux maladies.

Le yoga s'est lentement élaboré en s'imprégnant et en imprégnant ce qui l'entourait. Le yoga est avant tout une réalisation par la pratique (sādhana) obtenue par une ascèse engageant toutes les forces du corps et de l'esprit ; il s'apparente au Sāṃkhya par tous les apports théoriques qu'il y puise.

Il comprend plusieurs dimensions, dont les principales sont les suivantes :

- La dévotion (bhakti yoga)
- L'action juste (karma yoga)



- La connaissance (jnana yoga)
- La santé et la concentration par l'hygiène de vie et les postures (hatha-yoga)

Le yoga affirme qu'un corps sain est absolument essentiel pour l'évolution mentale et spirituelle.

Comme disent les yogis :

« La santé, c'est la richesse. La paix mentale, c'est le bonheur. Le yoga montre le chemin. »

• Faut-il avoir des compétences pour suivre votre enseignement ?

Nadège nous explique :

« Le yoga n'exige pas de compétences particulières. Chacun trouve son chemin à travers les postures proposées et on peut débuter à tout moment. Les cours du mercredi soir sont plus toniques que ceux du jeudi après midi, j'adapte en fonction des élèves ».

• Comment sont organisés vos cours ?

« Chaque cours suit un fil.

D'abord une prise de conscience du corps, du mental et de la respiration (4). Vient ensuite le travail postural (3) qui se vit dans l'écoute de ses propres capacités par la sensation et le vécu de l'intériorité (5). Suivent alors la relaxation et tout ce qui concerne le travail de l'attention (6) puis la méditation (7) pour peut-être trouver l'état de samadhi (8).

Les règles de vie pour soi et pour les autres (1 et 2) sont présentes au travers l'ensemble de la pratique.», nous confie t'elle.

• Que sont venus trouver les élèves du cours ?

Nathalie, Laurence et les autres... ont voulu s'exprimer sur les raisons qui les ont conduites à ce cours du jeudi après midi.

« Nous sommes venues chercher assouplissement, détente, bonne humeur, quiétude, du bien être et ne penser à rien d'autre »

Elles ont ajouté : « la prof est bienveillante, toujours à l'écoute et son accueil est très chaleureux ».



Diwali ou Divali

Le jour de notre interview tous parlaient de la fête des lumières (DIWALI) qui devait se tenir à la salle des fêtes le 14 novembre 2015.



Cette danse est une danse soliste originaire du sud de l'Inde, elle nécessite un long apprentissage, plus de 200 gestes sont à apprendre.

Elle exige vigueur, grâce, équilibre et souplesse, une grande résistance physique et un sens infailible du rythme. Les mouvements sont amples et précis, toujours symétriques.



Les danses peuvent présenter trois caractères :

- danses de technique pure, sans autre objet que le plaisir esthétique qu'il procure par la beauté des attitudes et la complexité des rythmes
- danses exprimant un état d'âme, un sentiment, selon un thème choisi
- danses narratives, où l'artiste mime à l'aide du langage codé des mains (mudras) les nuances les plus subtiles du chant.



En savoir plus :

<https://sites.google.com/site/beyoga14/home>
<http://www.languagesandnumbers.com/articles/fr/etymologie-du-yoga>
<http://lemondeduyoga.org>
<https://fr.wikipedia.org/wiki/Krishnamacharia>
<https://fr.wikipedia.org/wiki/Divali>
<http://aditra.e-monsite.com/pages/danses-inde/bharata-natyam.html>
 Et bien d'autres avec les mots clés : Yoga, Diwali et Bharata natyam

Diwali c'est quoi ?

Avant tout, Diwali célèbre le retour dans sa capitale, Ayothya, de Rama avec son épouse Sita, qu'il a reconquis de haute lutte sur le démon Ravana, épisode conté dans le Ramayana.

Diwali, dont le sens est « *rangée de lumières* », rappelle le chemin de lampes fait à Rama par les habitants d'Ayodhya pour éclairer son retour. Diwali prolonge la fête de Dussehra, qui célèbre la victoire de Rama sur Ravana, et a lieu exactement vingt jours avant Diwali. Au cours des festivités de Dussehra, les gigantesques effigies de Ravana, sont brûlées avec force pétards.

Diwali a pour point d'orgue la journée d'adoration de la déesse Lakshmi, mais c'est aussi une suite de festivités qui s'étendent sur cinq jours complets : chacun d'eux célèbre de manière différente, et selon un cérémonial approprié, toute une série de légendes et de traditions.

Les échanges de cadeaux étant aussi de mise, Diwali apparaît comme l'équivalent indien du Noël ou des étrennes chez les chrétiens.



L'association a réuni, ce samedi soir à la salle des fêtes, tous ses membres (plus d'une quarantaine) pour fêter Diwali et partager un moment de convivialité autour d'un diner où chacun avait apporté son écot dinatoire.

Eloïse SALOME, professeur de danse indienne à Caen, a présenté avec ses élèves, une superbe démonstration de danse Bharata Natyam. Elle nous a fait observer : « *tout dans la danse de l'Inde est signification, conjointement au plaisir esthétique et à la joie qu'elle procure* ».

Endive, Chicon, Witloof ...

Notre commune se targue de produire des endives de qualité depuis plusieurs décennies.

Faisons un peu d'histoire et de botanique !



Un peu de botanique

Les endives appartiennent à une grande famille :

Règne : *Plantae*,

Sous-règne : *Tracheobionta*,

Division : *Magnoliophyta*,

Classe : *Magnoliopsida*,

Sous-classe : *Asteridae*,

Ordre : *Asterales*,

Famille : *Asteraceae*,

Genre : *Cichorium*,

Espèce : *Cichorium intybus*

Tout devient plus clair avec une image où l'on reconnaît facilement de gauche à droite :

Chicorée frisée, scarole, endive, radicchio, trévis.



Un peu d'histoire

L'endive est issue d'une chicorée sauvage (barbe de capucin).

Sa culture est apparue vers 1850 et c'est une création du jardinier-chef de la Société d'Horticulture belge, un certain M. Brézières.

En cave et pendant l'hiver, il prépare de petits monticules de terre autour de pieds de chicorée sauvage, quelques semaines plus tard, il obtient une salade en forme de fuseau, avec de larges feuilles pâles : la chicorée dite witloof (ou feuille blanche en flamand) est née !

Trente ans plus tard, Paris, notre capitale, découvre cette chicorée witloof. On raconte que le crieur des Halles, interrogé sur le nom de ce nouveau légume, fut pris de court, mais répondit avec aplomb : « endives de Bruxelles ».

Au cours du XXe siècle, la sélection des plants permet d'obtenir de nouvelles variétés possédant moins d'amertume.

Après la Seconde Guerre mondiale, l'endive s'exporte largement au delà de la Belgique et du nord de la France.

Les techniques actuelles, et notamment le forçage (pousse en dehors de la saison normale de croissance-21 jours), permettent à l'endive d'être disponible toute l'année.



1975 est une date importante. C'est à cette époque que Monsieur Bernard Deconninck, de l'INRA de Versailles, a présenté aux endiviers une variété forçable sans terre de couverture.

En 1983 sont apparues, en France, les premières arracheuses automotrices 9 rangs, capables de récolter 3 mètres de culture au champ à la fois. L'utilisation de ces machines et leur amélioration constante permettent aujourd'hui d'assurer une récolte au champ dans de bonnes conditions et d'industrialiser la culture.

Consommation des Français :

En France, nous consommons près de 2,8 kg d'endives par an juste derrière les Belges avec 5,2 kg. Il faut dire que c'est leur pays d'origine !

L'endive se vend maintenant toute l'année même si la consommation est supérieure en hiver.



une semaine et dix mois, afin d'étaler la période de production sur toute l'année, plusieurs types de plants permettent cet étalement.

La deuxième étape de la culture est appelée forçage hydroponique (hors sol).

Nous préparons les racines en bac et faisons pousser l'endive dans des bâtiments isothermes à 20°C et dans l'obscurité pour obtenir des feuilles blanches. Les racines sont placées étroitement serrées les unes contre les autres ; c'est ce qui va donner la forme caractéristique de bourgeon hypertrophié. Un traitement préventif anti fongique est assuré et le pied des racines est trempé en permanence dans une circulation de solution nutritive.

Une fois arrivée à maturité, chaque endive est prise individuellement pour être séparée de sa racine : c'est ce qu'on appelle le cassage.

L'avis de la Nutritionniste :

Légume léger et rafraîchissant (près de 95 % d'eau), l'endive apporte très peu de calories. Elle contient en moyenne 2,7 % de fibres, composées surtout de cellulose et d'hémicelluloses tendres, qui donnent à l'endive sa texture ferme et croquante.

Sa densité en vitamine C et vitamine B9 est très élevée : si vous consommez 100 kcal d'endives sur les 2 300 dont vous avez besoin chaque jour, vous aurez couvert presque 100 % de vos besoins en vitamine C et en fibres, et presque 3 fois vos besoins en vitamine B9 !

Chez le producteur Cambais :

Nous avons interrogé Ivan DECAEN et son fils Sylvain qui dirigent l'entreprise DECAEN située à Cambes en plaine.



Comment produisez vous les endives ?

La culture de l'endive s'effectue en trois grandes étapes : la production des racines, le forçage correspondant à la pousse de l'endive proprement dite et la récolte définitive, appelée « cassage ».

Le semis des graines se fait en plein champ au cours du mois de mai.

Cultivées comme les carottes ou les betteraves, les racines se développent dans la terre et se gorgent d'éléments nutritifs. Elles sont déterrées et récoltées entre septembre et décembre. Après la récolte, les racines sont conservées en chambre froide (0°C) entre



L'endive est ensuite soigneusement épluchée, triée puis conditionnée à la main et enfin livrée dans les plus brefs délais.

Comment gérez vous les déchets ?

C'est simple, toutes les racines coupées sont livrées à des agriculteurs pour nourrir les bovins et la solution nutritive est régénérée puis sert à nouveau pour le forçage.

Parlez nous de l'entreprise DECAEN.

Elle est née en 1947 à l'initiative de Charles DECAEN. (Photo ci-contre)



En 1973 les deux fils de Charles (Ivan et Jean-Charles) ont poursuivi cette spécialité ensemble puis chacun de leur côté. En 1999, Sylvain s'est associé avec son père Ivan et en 2014, Jean-Louis, son frère est venu compléter l'association, de plus Jean-Charles a arrêté la production cette même année pour faire valoir ses droits à la retraite.



Ivan tout jeune « producteur

Nous employons 25 saisonniers qui travaillent 7h par jour ce qui correspond à 20 emplois annuels. Ces emplois ne nécessitent pas une grande qualification, le personnel est assisté en partie avec des équipements automatisés, les équipes traitent environ 40000 endives par jour.

Nous produisons environ 1500 Tonnes par an et vendons en flux tendu à la grande distribution classique sous notre marque dans le carré géographique « Honfleur, Paris, Alençon, Avranches », aussi à des magasins de produits régionaux par exemple à Bretteville sur Odon et en plus nous avons un magasin ouvert tous les jours directement sur le lieu de production à Cambes en plaine.

C'est un métier exigeant si nous voulons produire de la qualité et il subit la concurrence à l'image des éleveurs bretons pour le porc.

Nous étions 6000 producteurs en France il y a 30 ans et maintenant nous sommes tombés à environ 300, rien qu'en Normandie, nous sommes passés de 15 à 1 dans la même période, il faut être vigilant. Il y a presque deux ans entre la semence et la livraison sur le site

de vente, il faut anticiper et essayer de ne pas subir d'incidents techniques ou météorologiques.

L'Europe produit quelques 320 000T d'endives, la France est le plus gros producteur (50% environ Ouest et Nord confondus) après viennent la Belgique et les Pays Bas mais depuis quelques temps l'Allemagne et les pays de l'est hors de l'Europe viennent nous concurrencer. Cela fait une grosse distorsion de concurrence car la main d'œuvre n'est pas au même coût et la réglementation sur les produits phytosanitaires n'est pas appliquée de la même façon dans et hors de l'Europe communautaire.

En conclusion, nous sommes très fiers de notre entreprise qui vit depuis 1947, la famille est très impliquée car de père en fils nous continuons cette production spécifique et de qualité, de plus nous assurons du travail pour 25 saisonniers.



Sylvain et Jean-Louis DECAEN devant les bacs d'endives à la sortie des bâtiments isothermes.

Sources :

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Endive>

<http://www.endive.fr/>

http://www.passeportsante.net/fr/Nutrition/EncyclopedieAliments/Fiche.aspx?doc=chicoree_endive_nu

<http://www.endive.net/francais/introduc.htm>

<http://www.lesfruitsetlegumesfrais.com/fruits-legumes/salades/endive/coin-des-curieux>

Crédit Photos :

Les clichés présentés ont été confiés par l'entreprise DECAEN

Défense et citoyenneté

Le Colonel Trochu, délégué militaire départemental accueillait le 9 octobre dernier tous les « correspondants défense » du département à Lisieux pour l'une des sessions d'informations organisées chaque année à leur intention.

Occasion de rappeler d'abord ce qu'est la mission de ce correspondant défense.

Une mission récente

Créée en 2001, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-citoyenneté et promouvoir l'esprit de défense.

« *Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense et de sécurité au sens le plus large possible* » a souligné le Colonel Trochu.

Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

La suspension du service militaire actif rendait nécessaire la création d'une alternative pour entretenir ce lien avec la population.

« *Il a été rappelé que ce correspondant devait être un élu et était désigné dans chaque commune après délibération du conseil municipal* » a précisé l'orateur.

Sur tous les « fronts » :

Cette réunion était l'occasion de se tenir informé sur les missions opérationnelles de nos armées. Le colonel Trochu n'a pas manqué de rappeler les nombreuses opérations dans lesquelles notre armée est engagée « *...pour répondre aux menaces et risques intérieurs comme extérieurs...* »

Ce sont ainsi quelques 20.000 militaires qui sont affectés aux opérations SENTINELLE en France (10.000),



BARKANE au Sahel (3500), SANGARIS en Centre-Afrique (2000), et plus récemment 700 dans le conflit Irak-Syrie.

« *Notre armée fait montre de toutes ses qualités et compétences dans ces opérations longues et complexes* » a ajouté le Colonel Trochu en se félicitant de voir le budget de la défense stable et le niveau de recrutement annuel élevé « *...15 000 pour l'armée de terre...* ».

Nouvelles menaces

La cybercriminalité représente désormais une menace particulièrement prise au sérieux.

Une section de recherche de la gendarmerie a été ainsi créée, relayée dans chaque brigade par des gendarmes formés à cet effet, les N'Tech.

« *Ils sont à votre écoute pour tout problème que vous pouvez rencontrer à ce sujet* » a précisé le Chef d'escadron Francis Pierre, en charge de l'antenne départementale.

« *Tous les supports informatiques représentent un risque, même à terme la télévision* » a-t-il ajouté.

Et de rappeler que les premiers exposés sont les systèmes d'exploitation Windows.

« *Sachez que Windows XP n'est plus suivi et comporte d'importantes failles* ».





La mission « mémoire combattante »



Démarches citoyennes

Outre la « Journée de défense et citoyenneté » (JDC) (voir article séparé), le devoir de mémoire complète le dispositif d'engagement citoyen.

Il est porté par l'ONACVVG, l'Office National de Anciens Combattants et Victimes de Guerre dont c'est l'une des missions principales.

Pour l'ONACVVG, le devoir de mémoire s'exprime à travers trois objectifs que l'on peut résumer en trois mots : célébrer, partager et transmettre.

- Célébrer et commémorer les grandes dates et les événements qui ont fait notre histoire récente. Il faut savoir que la France a choisi 11 journées de commémoration nationale « ...le double comparé à 2005... ». Certaines sont peu connues telles la journée du Patriotisme (en mai), de la résistance le 27 mai, des anciens d'Indochine le 8 juin et celle des harkis le 25 septembre.



- Partager une mémoire européenne et internationale des conflits passés pour promouvoir la Paix
- Transmettre enfin des valeurs de civisme, de respect, de solidarité, d'engagement et de courage aux jeunes générations. A ce titre, L'ONAVG développe des outils de promotion et de sensibilisation quant à ces valeurs, en particulier vers un public de jeunes, en désintéressé de ce domaine.

« *Nous proposons ainsi un concours « des petits artistes » à destination des CM1 et CM2* » a précisé Julia Quellien, responsable locale en ajoutant que son organisme dispose de nombreuses expositions pédagogiques itinérantes.

Une réserve civile

La réserve citoyenne est composée de collaborateurs bénévoles du service public qui contribuent à l'entretien et au développement de la culture de défense et qui constituent un relais des forces armées au sein de la société.

Constituée de volontaires agréés auprès d'autorités militaires en raison de leurs compétences, de leur expérience, mais aussi de leur intérêt pour les questions relevant de la défense nationale, la réserve citoyenne a pour mission principale de contribuer à la diffusion de l'esprit de défense et au renforcement du lien armées-Nation.



Ce sont en quelque sorte des « correspondants défense » plus engagés.

De plus, la Réserve citoyenne de l'Éducation nationale a été lancée cette année pour transmettre et faire vivre les valeurs de la République à l'École, aux côtés des enseignants, ou dans le cadre d'activités périscolaires.

Le nombre de réservistes citoyens était de 3 464 au 31 décembre 2013, gendarmerie nationale incluse. Les réservistes citoyens issus de l'armée d'active ou de la réserve opérationnelle sont admis avec le grade qu'ils détenaient. Ceux issus de la société civile, sans expérience militaire, se voient attribuer un grade à titre honorifique.

A l'occasion de cette réunion des correspondants Défense, deux civils ont reçu leur écusson de réserviste citoyen, en particulier, Daniel Diguët, conseiller municipal cambais.



Le Centre Communal d'Action Sociale CCAS



Son statut

Le CCAS est un établissement public communal, doté d'un budget autonome.

Il est géré par un conseil d'administration, présidé par le Maire (Mickaël BERTRAND) et composé de huit membres, comprenant en nombre égal des délégués du Conseil Municipal (Françoise FLÉCHE, Chantal HEUZÉ, Eric GOBERT, Virginie PASQUINELLI) et des personnes nommées par le Maire (Mesdames Brigitte VAN DOORNE, Virginie CHABBERT, Anne-Marie VIZOT et Dominique LELIÈVRE MARTIN).

Ses principales missions

- Le CCAS est un lieu d'écoute, d'information et d'orientation pour les personnes qui rencontrent des difficultés diverses.
- Il peut participer à l'instruction et à la constitution des dossiers d'aide sociale.
- Il reçoit des demandes d'aides, qui sont étudiées par les membres du conseil d'administration. Il peut s'agir d'une participation aux frais de cantine, ou à un voyage scolaire, ou d'une aide à un étudiant pour ses études.
- Cela peut être aussi une aide ponctuelle pour résoudre des difficultés passagères, comme le règlement d'une facture d'eau ou l'attribution de bons alimentaires. L'aide est dans ce cas directement versée au prestataire ou fournisseur et est apportée en lien avec une assistante sociale.

Où s'adresser ?

Dans un premier temps, contacter le secrétariat de la mairie au 02.31.53.12.34 qui vous donnera les renseignements utiles et si besoin, orientera le demandeur vers un membre du CCAS qui le rencontrera.

Téléalarme

Notre commune a fait le choix d'adhérer au syndicat intercommunal pour le maintien des personnes âgées à domicile des cantons de Douvres et Oustreham (SIMPAD) qui existe depuis 20 ans et regroupe aujourd'hui 16 communes.

Le syndicat procède à l'installation de systèmes de téléalarme à domicile, et assure leur maintenance ; depuis peu il offre d'autres services, tels la fourniture de pinces de préhension ou de sièges pivotants ou de douches.

L'adhésion annuelle est de 0,15 € par habitant pour la commune.

Les prestations s'adressent aux personnes de plus de 60 ans et à celles souffrant d'un handicap, sans condition d'âge, et qui souhaitent rester à leur domicile.

L'installation et la maintenance du système de téléalarme sont prises en charge par le syndicat. Les frais



de location s'élèvent pour l'adhérent à 15 € par mois. (la facturation étant effectuée par trimestre).

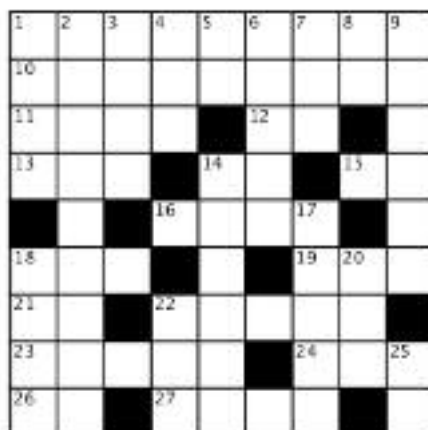
Une partie ou la totalité de cette somme peut être prise en charge par la caisse de retraite de base (ou complémentaire) de l'adhérent, ou dans le cadre de l'aide sociale.

Pour plus de renseignements, contacter la mairie au 02.31.53.12.34.

MOTS CROISÉS

Horizontalement

1. Avant les secondaires
10. La fenêtre en est une
11. Reunir
12. Avant la matière
13. Station spatiale internationale
14. Centimètre
15. Rayon qui bronze
16. Facile
18. Jet odorant
19. Poète américain
21. Fleuve du nord
22. Ailettes de turbine
23. Couvre parfois les toits
24. Prénom masculin
26. Ancien conjoint
27. Élimée



Verticalement

1. Bien éduqué
2. Petits, grandissent les rivières
3. Plantes odorantes
4. Elle est salée
5. Argon en chimie
6. Éléments d'une liste
7. Petits ruisseaux
8. Fin de verbe
9. La soupe ou madame peut l'être
14. Ont causé la mort de Socrate
17. Lu lettre à lettre
18. Carré de maisons
20. Tente
22. Métal en feuille
25. Langue du sud

SUDOKU

Remplir les cases avec des chiffres allant de 1 à 9 en veillant toujours à ce qu'un même chiffre ne figure qu'une seule fois par colonne, une seule fois par ligne et une seule fois par carré de neuf cases.

	1			2			9	6
	4		3					
5			9		7			4
		8	5				2	7
	7	2					9	6
	6	5			1	4		
3			7		2			9
					5			1
6	2			9				5

MOTS MÊLÉS

Présentés de façon horizontale, verticale, en diagonale, à l'endroit ou à l'envers.

Trouvez la lettre secrète cachée !

A	L	B	E	R	T	I	N	E	R
N	E	R	T	E	M	G	B	N	E
G	C	H	A	T	E	A	U	A	G
L	E	E	E	N	L	G	M	L	A
A	O	T	E	L	Y	A	T	L	R
I	I	R	E	M	I	S	E	I	D
S	A	D	N	R	E	R	R	E	E
L	N	A	I	A	M	E	R	S	R
O	S	E	G	L	I	S	E	A	A
E	D	N	A	L	E	R	I	S	G

- | | |
|---------|-----------|
| EGLISE | ALBERTINE |
| SITE | AGE |
| ERRE | ONDE |
| MISE | ETE |
| MAIRIE | GARE |
| GYMNASE | ALLIES |
| SAS | REGARDER |
| GENERAL | AME |
| CHATEAU | ANGLAIS |
| METRE | IRELANDE |
| BALLE | TERRE |
| OTE | ANE |

Solutions dans le prochain numéro et affichés à la mairie.

INFOS PRATIQUES

Ecole Hélène Moulin :

Rue de l'avenir
14 610 Cambes en Plaine

Composer le **02 31 44 54 47**

VACANCES SCOLAIRES 2015-2016

Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours	Mardi 1er septembre 2015
Vacances de la Toussaint	Fin des cours	Samedi 17 octobre 2015
	Reprise des cours	Lundi 2 novembre 2015
Vacances de Noël	Fin des cours	Samedi 19 décembre 2015
	Reprise des cours	Lundi 4 janvier 2016
Vacances d'hiver	Fin des cours	Samedi 6 février 2016
	Reprise des cours	Lundi 22 février 2016
Vacances de printemps	Fin des cours	Samedi 2 avril 2016
	Reprise des cours	Lundi 18 avril 2016
Vacances d'été	Fin des cours	Mardi 5 juillet 2016

Relais d'Assistants maternelles

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter **Maude LE GALL**, animatrice du R.A.M. Arc en ciel

accueil uniquement sur rendez-vous:

- Mardi de 13h30 à 18h - Mercredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
- Jeudi de 13h30 à 16h - Vendredi de 14h à 15h

Adresse Postale : 11 Rue Roland Vico - 14280 SAINT GERMAIN LA BLANCHE HERBE

Siège Social : Espace Ardenna - Place Le Clos Maulier

14280 SAINT GERMAIN LA BLANCHE HERBE

Tél. **02.31.97.43.29** • Mail : ram.st.germain@wanadoo.fr

(trajet via GPS : saisir « Rue de Sologne » puis suivre les panneaux Espace Ardenna

Location salle des fêtes :

Composer le
02 31 53 12 34

Tarifs 2015 :

- 250 € pour une soirée
- 380 € pour le week-end

Liste des numéros utiles

INFIRMIÈR(ES) À DOMICILE :

Odile CARMES

Rue des Prés
14 610 CAMBES EN PLAINE
02 31 44 54 69

Isabelle PALAZIN

2 Rue du Bourg
14 610 CAMBES EN PLAINE
02 31 91 93 19

Rodolphe LEROUVILLOIS

Résidence Chevalerie – 1 allée Gay Lussac
14610 EPRON
02 31 44 22 60

URGENCES :

• SAMU

Composer le **15** ou le **112** depuis un téléphone portable

• SOS MEDECINS (Calvados)

3 Place Jean Nouzille - 14 000 CAEN

Composer le **36 24** (0.15 euros la minute)

ou le **02 33 01 58 51**

Site internet national : www.sosmedecin-france.fr

Site internet sur CAEN: www.sosmedecinscaen.com

• CENTRE ANTI-POISONS DE RENNES

Composer le **02 99 59 22 22**

Site internet : www.centres-antipoison.net

Courriel : centre.antipoison@chu-rennes.fr

• ALLO ENFANCE MALTRAITEE

Composer le **119**

Site internet : www.allo119.gouv.fr

• CHU Avenue Côte de Nacre - 14 000 CAEN

Composer le **02 31 06 31 06**

• CHRU Boulevard Clémenceau - 14 000 CAEN

Composer le **02 31 27 27 27**

• POMPIERS

Composer le **18** (ou le 112 depuis un téléphone portable)

• POLICE OU GENDARMERIE

Composer le **17** (ou le 112 depuis un téléphone portable)

• POLICE DE CAEN

10 Rue Thibout de la Fresnaye - 14 000 CAEN

Composer le **02 31 29 22 22**

Appel d'urgence européen

Composer le **112**

Les appels au 112 sont réceptionnés par le Centre de Traitement de l'Alerte (les sapeurs-pompiers). Ce dernier rebascule l'appelant vers le service concerné en premier chef, pompiers, SAMU ou les services de sécurité publique (police gendarmerie).

EDF urgence

Composer le **09 726 750 14**

GAZ urgence

Composer le **0 800 47 33 33**

SAUR – Branchement eau

Rue des Frères Chappe

14 540 GRENTHEVILLE

Tél : 02 14 37 40 00 - Fax : 02 31 84 76 19

Accueil téléphonique : 8h00 - 18h00

Fourrière de Verson

Route de Verson – 14 790 Verson

Composer le **02 31 08 00 75**

Déchets verts, ordures, tri sélectif et tonte

Collecte des déchets ménagers à Cambes en Plaine :

Une par semaine tous les mercredis (sortir les bacs gris la veille au soir après 19H00)

Collecte des déchets ménagers à la Bijude :

Une par semaine tous les vendredis (sortir les bacs gris la veille au soir après 19H00)

Collecte des déchets en tri sélectif à Cambes en Plaine :

Tous les mardis (sortir les sacs jaunes la veille au soir après 19H00)

Collecte des déchets en tri sélectif à la Bijude :

Tous les jeudis (sortir les sacs jaunes la veille au soir après 19H00)

Collecte des déchets verts à Cambes en Plaine :

Tous les mercredis (sortir vos bacs verts la veille au soir à partir de 19h00. Vous pouvez déposer 5 fagots supplémentaires maximum par collecte à côté de votre bac). Les volumes plus importants, les gros branchages et les souches doivent être déposées en déchèterie.

Collecte des déchets verts à la Bijude :

Tous les lundis

Lors des jours fériés : se reporter au calendrier

D'une déchèterie à l'autre, pour toute question un seul numéro, le 02 31 304 304:

Merci de vous diriger vers les déchèteries de l'agglomération, toutes accessibles : Bretteville-sur-Odon, Colombelles, Hermanville sur Mer et Fleury sur Orne.

Horaires d'ouvertures des déchèteries de :

Bretteville-sur-Odon (rue de la Vallée)

Colombelles (Rue Jean Monet)

Hermanville sur Mer (route de Lion sur Mer)

Fleury sur Orne (rue Carriers)

- Du lundi au vendredi : 9H-12H / 14H-18H
- Journée continue le samedi : 9H-18H
- Dimanche : 9H-12H uniquement Bretteville-sur-Odon

Sont acceptés en déchèteries :

Gravats, encombrants (ou tout venant), ferraille, bois, carton, déchets verts, gros élagages, déchets toxiques et dangereux (batterie, huile de vidange, peinture, solvants, films radiographiques, tubes néons)

Appel aux nouveaux arrivants

Tout changement doit être signalé en Mairie.

Si vous venez d'arriver dans notre commune, il est important de passer en mairie

- Pour l'inscription des enfants à l'école
- Pour votre inscription sur la liste électorale de la commune
- Pour que les élus vous préparent le pack accueil de Cambes en Plaine

Du nouveau pour les appareils ménagers : télévisions, micro-ondes, ordinateurs, réfrigérateurs... si vous voulez vous en débarrasser sans en acheter un autre, vous pouvez le déposer dans la déchèterie la plus proche de chez vous. Il fera l'objet d'un traitement spécial. En revanche, si vous achetez un nouvel appareil, la loi oblige le vendeur à reprendre l'ancien appareil (éco-taxe pour retraitement). Il existe également des repreneurs. Ces derniers sont situés sur la commune de Caen :

• Association KDM :

02 31 34 02 00 ou 02 31 83 52 47

(matériels en état de fonctionner)

• Informatique pour tous : 02 31 28 04 83

(M. DUBOSQ 06 75 58 56 43).

Rappel des horaires de tonte

Les jours ouvrables

de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

(Arrêté Préfectoral du 21/11/2008)

Haies et plantations

Nous vous rappelons que toute plantation de haie se fait à 0.50m minimum de la limite séparative si la clôture n'est pas mitoyenne.

Chaque occupant a l'obligation d'entretenir ses haies tant en hauteur qu'en largeur pour la partie jouxtant le domaine public (raisons de sécurité, d'esthétisme ou de bien-être pour les piétons.)

Elagage

Distance de plantations à respecter

Si vous ne dépendez pas d'un règlement de lotissement, vous devez vérifier auprès des services concernés : Mairie, services de l'urbanisme, Chambre d'Agriculture s'il n'y a pas de réglementation ou d'usages locaux en vigueur.

En l'absence d'arrêtés locaux ce sont les règles du Code civil qui doivent être appliquées.

Conseil info

SÉCURITÉ "vols-cambriolages"

Sollicitez la vigilance de vos voisins quand vous partez en vacances.

C'est un comportement citoyen qui peut éviter toutes délinquances. Soyez attentifs à des faits inhabituels et prévenez la Mairie si nécessaire.





Mairie de Cambes en Plaine

Place Jeanne Albertine • 14610 Cambes en Plaine

Tél : 02 31 53 12 34 • Fax : 02 31 94 48 84

e.mail : commune.cambes@wanadoo.fr

Site : www.cambesenplaine.com

